



**Gouvernance
en Afrique**

Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique

**« Contribution à l'amélioration de la
gouvernance des ressources minières dans le
Katanga »**

Rapport de capitalisation à mi-parcours

Décembre 2008 à Mars 2010

Document coproduit avec

SADRI
(Service d'Appui au Développement Régional Intégré)



Février, 2009

SOMMAIRE

I) Préambule.....	6
II) Résumé introductif.....	7
III) Analyse de l'évolution du secteur et confirmation des défis et enjeux.....	9
1) Au plan politique	9
a) Lancement du PROMINES.....	9
b) Lancement de l'ITIE.....	10
2) Au plan économique	11
3) Au plan social et environnemental.....	11
IV) Evolution du projet.....	13
1) Missions de coordination du projet	13
a) Missions conduites par l'ARGA.....	13
b) Missions conduites Groupe One, Département international.....	15
c) Missions conduites par la Fondation Roi Baudouin.....	16
2) Mise en œuvre de la composante 01 - Mise en place initiale du projet.....	19
a) Réalisations.....	19
(i) <i>reformulation du projet et formation aux outils méthodologiques</i>	19
(ii) <i>Recadrage de la zone expérimentale du projet</i>	21
(iii) <i>mise en place des espaces de concertation</i>	22
(a) <i>Emergence et renforcement du Cadre de Concertation Zonale de</i> <i>Likasi/Kambove et de la Plateforme des OSC/mines du Katanga</i>	22
(b) <i>Appui au processus de concertation entre BIT, PNUD et Projet Katanga, en</i> <i>vue de la création d'un Comité paritaire au niveau provincial</i>	23
3) Mise en œuvre de la composante 02- Formulation de modes alternatifs de gouvernance du secteur minier.....	24
a) Contexte de mise en œuvre :	24
b) Réalisations.....	24
(i) Activités 01 – Elaboration d'une étude de profils du secteur minier au Katanga	25
(a) Présentation sommaire de l'étude de profils	25
(b) conduite et validation de l'étude de profils	26
(ii) Activités 02 – Test d'un modèles de processus de planification locale du développement (PLD).....	27
(a) Présentation sommaire du processus d'élaboration de PLD.....	27
(b) Démarrage du processus d'élaboration du PLD.....	27
(c) Collecte de la « parole des acteurs ».....	30
(d) Atelier d'analyse transversale.....	34
4) Mise en œuvre de la composante 03- Renforcement des capacités des communautés et des acteurs locaux.....	42
a) Cadre de mise en œuvre	42
b) Réalisations.....	43
(i) Activités 01 : amélioration de l'accès démocratique à l'information.....	43
(a) Elaboration d'un Guide d'animation sur le code minier.....	43
(b) perspectives relatives au renforcement de l'accès démocratique à l'information.....	44
(ii) Activités 02 - Renforcement des capacités en leadership et en gestion et prévention des conflits	44
(iii) Activités 03 - amélioration des conditions techniques d'exploitation	48
(iv) Activités 04 – Animation d'Ateliers de Planification Participative (APP) .	51
1) Mise en œuvre de la composante 04- Promotion et renforcement des capacités de concertation.....	52
a) Cadre de mise en œuvre	52
b) Réalisations.....	52

(i) Activités 01 – Promotion du cadre de concertation zonale (CCZ)	53
(ii) Activités 02 – Promotion de la Plateforme des OSC/Mines	59
(iii) Activités 03 – Promotion d'un cadre provincial de concertation du secteur minier	64
2) Mise en œuvre de la composante 05- Partage des connaissances, Plaidoyer et Lobbying aux niveaux national et international	66
a) Cadre de mise en œuvre	66
b) Réalisations.....	66

LEXIQUE

ARGA : Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique
SADRI : Service d'Appui au Développement Régional Intégré
OSC : Organisations de la Société Civile
PROMINES : projet de gouvernance du secteur minier
ITIE : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
RDC : République Démocratique du Congo
PLD : Plan local de développement
GTZ : Coopération Technique Allemande
BGSIM : Bonne Gouvernance dans le Secteur des ressources Minérales
KMT:
TFM: Tenke Fungurume Mining
USD: dollars américains
SNCC : Société Nationale des Chemins de Fer
FRB : Fondation Roi Baudouin
GO : Groupe One
CCZ : Cadre de concertation zonal
PF/OSC mines : Plate Forme des Organisations de la Société civile actives dans le secteur minier
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
BIT : Bureau International du Travail
WV : World Vision
CLD : Comité Local de Développement
APP : Atelier de planification participative
PA : Plan d'Actions
CMKK : Coopérative Maadini Kwa Kilimo
MDS :
ANR : Agence Nationale de Renseignement
SAESSCAM :
CDM
EMAK
JUNAFEC
UNAFEC
AFP/LIKASI : Association des Faiseurs de Paix de Likasi
ONU : Organisation des Nations Unies
ETD : Entités Territoriales Décentralisées
CP : Comité Paritaire
TDR : Termes de référence
CRONGD : Concertation Régionale des ONG de Développement
PREMIS CONGO : Protection des EcoRégions de MIOMBO au Congo
APRONAPAKAT : Action pour la Protection de la Nature et des Peuples Autochtones du Katanga
CEFOCRIM : Centre de Formation en Criminologie et Droits humains
GANVE : Groupe d'Actions Non Violence Evangélique
ASADHO/Katanga : Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
CDH : Centre des Droits humains et du droit Humanitaire
CADHOK : Concertation des Associations de défense des Droits de l'Homme du Katanga
AREVA
OCC : Office Congolais de Contrôle
GCM : Générale des Carrières et des Mines
ACIDH : Actions Contre l'Impunité pour les Droits de l'Homme
CDF : Centre pour le Développement de la Femme

D) Préambule

Le projet « Contribution à l'amélioration de la gouvernance du secteur minier au Katanga » — dit Projet Katanga — est destiné à expérimenter un modèle de gouvernance, basé sur des processus multiacteurs d'échanges d'expériences et d'actions concertées, capable de proposer des alternatives aux problèmes rencontrés dans la gestion des ressources minières.

Le Projet Katanga est conduit pour une période de deux ans. Il associe des OSC, des institutions publiques et des professionnels de l'exploitation minière. Il s'agit d'étudier, de dialoguer et d'élaborer des propositions qui améliorent la gouvernance économique du secteur, son impact sur la situation socio-économique des populations locales et sur l'environnement.

Pour rappel, le Projet Katanga est soutenu par la *Fondation **Roi Baudouin***, comme bailleur principal, avec un cofinancement de la fondation ***TrustAfrica***. *L'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique* conduit ce projet, en s'appuyant principalement sur le **SADRI (Service d'Appui au Développement Régional Intégré)**, en plus de soutiens ponctuels que fournit le **Groupe One** (une ONG belge ayant contribué au processus de formulation du projet).

L'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique est une initiative visant à promouvoir des alternatives en matière de gouvernance qui soient capables d'aider les sociétés africaines à s'inscrire durablement dans un processus de développement. L'Alliance est soutenue principalement par la ***Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (fph)***.

II) Résumé introductif

Le Projet Katanga a démarré en début décembre 2008.

Ce rapport de capitalisation à mi-parcours, fait le point de l'avancement du projet et situe un certain nombre d'aboutissements au regard de l'évolution du contexte dans le secteur minier.

Le contexte du secteur minier, marqué au démarrage du projet (en fin 2008), par la baisse des cours des matières premières qui s'est traduite par l'arrêt ou la suspension des activités de plusieurs entreprises ainsi que par le processus de révisitation des contrats miniers, a favorablement évolué, avec l'embellie sur les marchés mondiaux. De même, le gouvernement et les partenaires, ont lancé des initiatives majeures, comme le PROMINES, visant l'amélioration de la gouvernance du secteur minier. Concernant spécifiquement la zone d'intervention du projet, les initiatives de renforcement des mécanismes de dialogue multiacteur, mises en œuvre, ont installé une dynamique vertueuse de concertation et de collaboration entre tous les acteurs. A Likasi et à Kambove, une capacité locale d'analyse et d'élaboration consensuelle propositions est en construction. De même, les acteurs réunis au sein du cadre de concertation zonale, s'emparent des conflits survenant sur les sites d'exploitation et cherchent à trouver des compromis dynamiques entre les différents protagonistes. Enfin, à travers le lancement de l'expérimentation d'un processus d'élaboration de plans locaux de développement, à SHAMITUMBA et à KARADJIPOPO, une vision du secteur minier, articulant la ressource minière dans un cadre plus large et plus complexe de développement local a commencé à être discutée, ce qui ouvre, notamment, des perspectives pour des stratégies de reconversion des exploitants miniers.

Durant la période de juin à décembre 2010, le projet va concentrer ses interventions sur trois axes principalement :

1. **le renforcement des mécanismes de dialogue multiacteurs** : il s'agit, concernant le **Cadre de Concertation Zonale de Likasi/Kambove** et la **Plateforme des OSC/Mines** déjà mis en place et fonctionnels, de les appuyer à négocier des partenariats capables de soutenir la mise en œuvre de leurs **plans stratégiques** ; pour ce qui est du **Comité Paritaire**, l'objectif est la tenue de la réunion de lancement officiel de ce cadre de concertation du secteur au Katanga, regroupant l'Etat et les acteurs non-Etatiques ;
2. **la conduite à terme de l'expérimentation d'un processus d'élaboration d'un plan local de développement** : une réunion de partage de l'initiative a été tenue avec les autorités locales, les représentants des communautés, les exploitants artisanaux, les agents des services techniques, les OSC et tous les autres acteurs du secteur minier, qui a été bien accueillie et a suscité l'enthousiasme des

différents partenaires ; il s'agit de finaliser le processus et d'en valider les produits ;

- 3. la diffusion des connaissances et la conduite d'actions de plaidoiries :** un premier cycle de collecte de fiches d'expériences et d'analyse transversale a été bouclé, qui va donner lieu à un premier **cahier de propositions** ; une seconde publication est envisagée en fin de projet, orientée vers la **capitalisation des processus mis en œuvre dans le cadre du projet** ; parallèlement, le projet a démarré la mise en œuvre du **volet plaidoyer** ; dans ce cadre, plusieurs rencontres ont été tenues à Kinshasa dont une, élargie aux OSC, qui permet de disposer d'un **relai permanent de mise en débat, au niveau national**, des propositions remontées du Katanga ; cette dynamique va être renforcée ; enfin, l'Alliance est entrain d'**articuler le projet à des initiatives internationales** et, c'est dans ce cadre, que le Chef de projet est invité à participer à une rencontre du **Forum Chine-Europe**, au mois de juillet 2010 ; des articulations similaires seront recherchées qui faciliteront l'**insertion des propositions de changements issues du Katanga au débat global sur la régulation de l'exploitation et du commerce des ressources minières.**

III) Analyse de l'évolution du secteur et confirmation des défis et enjeux

1) Au plan politique

Deux événements majeurs ont marqué l'évolution politique du secteur minier : les lancements au Katanga du **PROMINES** et de l'**ITIE**.

a) LANCEMENT DU PROMINES

En décembre 2009, le Ministère Provincial des mines a organisé à Lubumbashi un atelier de lancement officiel du PROMINES.

Le PROMINES est un programme cadre d'assistance technique au Gouvernement de la RDC, en vue d'améliorer la gouvernance du secteur minier et d'augmenter la contribution de ce dernier à la croissance économique et au développement durable au niveau national, provincial et local. Le PROMINES est un programme de gouvernance du secteur minier, mis en place par le Ministère National des Mines, avec le soutien de la Banque mondiale et de la Coopération Britannique (DFID) (PROMINES). L'Union Européenne apporte elle aussi des appuis financiers à ce programme.

Le PROMINES est essentiellement un programme d'appui en renforcement des capacités du ministère et de l'administration minière à travers :

- l'augmentation de la production minière et de sa valeur ajoutée ;
- le renforcement des institutions publiques dans leur capacité à gérer le secteur d'une manière efficace et transparente
- l'amélioration de la capacité du Gouvernement à canaliser les revenus et les bénéfices produits du secteur pour un développement socio-économique durable.

PROMINES présente un champ favorable d'interactions avec le Projet Katanga. Son plan d'actions prévoit ainsi la mise en œuvre d'un Plan local de Développement (PLD) pilote à Tenke Fungurume. Une telle initiative rejoindrait et s'articulerait avec celle prévue dans le cadre du Projet Katanga, d'expérimenter l'élaboration d'approches de planification locale du développement adaptées au secteur des ressources minières et au contexte institutionnel et territorial de la RDC.

Pour rappel, le Projet Katanga se propose d'introduire, dans l'économie du développement au Katanga, des approches alternatives qui intègrent les valeurs de solidarité, de pluralité, d'éthique et de durabilité. C'est dans ce cadre que s'est posé la nécessité de passer de la vision étriquée du cahier de charges environnementales et sociales et d'**envisager la responsabilité des exploitants miniers dans une perspective plus large de développement**

économique, social et environnemental, qui prenne non seulement en compte les sites d'exploitation minière, mais aussi l'ensemble des communautés gravitant autour de ceux-ci. Ceci se situe dans un contexte où la RDC a fini de mettre en place les instruments juridiques d'une politique de décentralisation modifiant considérablement le champ institutionnel et devant aboutir à l'octroi de vastes autonomies de décision à des pouvoirs localement élus. Comment concrètement mettre en place cette politique ? Le Projet Katanga va contribuer à construire des réponses méthodologiques adaptées au contexte institutionnel et économique du développement local en RDC, en expérimentant et en mettant à la disposition des acteurs, un **modèle validé d'élaboration d'outils de planification locale du développement**.

Concrètement, il s'agirait de **créer des synergies entre les initiatives de PROMINES et de celles du Projet Katanga, par le partage d'expériences, d'outils et méthodes, autour des zones respectives d'expérimentation des PLD** : Tenke Fungurume, d'un côté ; Kambove (SHAMITUMBA) et à Kikula (KARADJIPOPO), de l'autre.

b) LANCEMENT DE L'ITIE

En janvier 2010, la GTZ a organisé, à Lubumbashi, un atelier d'information du BGSM auprès des parties prenantes de l'ITIE, qui leur a permis d'élaborer le plan d'action annuel.

Le BGSM est conçu pour assister le ministère du Plan dans le pilotage de l'ITIE. En effet, Le secteur minier est stratégique et important dans la mobilisation des recettes. Mais hélas, 80% de ses recettes échappent à l'Etat et donc au budget national ; ce qui est préjudiciable au développement économique et social du pays. Comment améliorer la gestion de l'administration des mines - qui, à ce jour demeure opaque - en vue de résorber la corruption à haute échelle ainsi que la gabegie qui gangrènent le secteur. L'atelier a mis en place un comité de suivi, auquel participe le Projet Katanga à travers la cooptation du Chef de projet

Globalement, la problématique de la transparence se confirme ainsi comme une question centrale pour la gouvernance du secteur minier. D'ailleurs, **parmi les enjeux majeurs qui se dégagent des premières analyses transversales menées par le Projet Katanga, figurent : (i) la lutte contre la corruption ; (ii) l'accès à l'information**. Dans ce contexte, la mise en place, par le Projet Katanga, d'une Plateforme des OSC/Mines, contribue à renforcer l'éventail des instruments capables de traduire concrètement l'ITIE sur le terrain. La Plateforme OSC/Mines devra participer du renforcement des capacités d'intervention des OSC pour une meilleure transparence du secteur minier et pour une application effective des prescriptions environnementales et sociales engageant les différents exploitants du secteur (entreprises minières, coopératives, exploitants artisanaux).

2) Au plan économique

Après la chute des cours mondiaux, intervenue en 2008 – 2009, les marchés ont repris progressivement à la hausse. La production minière a de nouveau atteint des niveaux industriels: beaucoup de sociétés ont parachevé la phase d'installation - et ce malgré les difficultés liées à la révision des contrats miniers (cas de KMT et TFM au Katanga). Si le processus d'instauration de guichets uniques sur le circuit de taxation arrive à terme, il y a lieu d'espérer une maximisation des recettes.

Le cours du prix mondial du cuivre va en s'améliorant, selon les estimations, se rapprochant progressivement de celui de la période du boom minier de 2006, soit 7.000 USD la tonne. La Division des Mines du Katanga signale également une forte demande des permis d'exploitation, surtout par les investisseurs privés chinois.

Globalement, l'on constate ainsi une réelle reprise des activités du secteur. C'est un contexte favorable à un **climat de dialogue plus serein entre tous les acteurs du secteur**, pour discuter des problèmes et envisager des initiatives qui tendent vers la résorption des contraintes analysées, notamment, aux niveaux des modes d'exploitation et de commercialisation.

Le débat sur le mode de répartition des revenus miniers entre l'Etat, les entreprises minières, les exploitants artisanaux et les communautés, devrait ainsi pouvoir être remis sur la table, dans la mesure où les investisseurs ont plus de visibilité sur le long terme et qu'il y a un réel intérêt, pour chacun des acteurs, de maintenir un climat apaisé dans le secteur.

De même, une question cruciale demeure l'articulation entre l'exploitation minière et les autres secteurs économiques. Au niveau local et communautaire, le constat est que l'exploitation minière est entrain de tuer progressivement les activités agricoles et pastorales, en dépit du potentiel en terres, en pâturages et en eau de ce pays. Notamment, la promotion de l'exploitation artisanale se traduit aussi par un **transfert massif de main d'œuvre des activités agropastorales vers les mines**. Comment contribuer à inverser de tels processus, pour rééquilibrer les différents acteurs et promouvoir des modèles économiques durables? C'est dans cette perspective que le Projet Katanga compte travailler sur des **modèles de reconversion économique des exploitants artisanaux**.

3) Au plan social et environnemental

En dépit du développement minier actuel, **le développement socioéconomique local n'est pas encore perceptible dans la région minière du Katanga**. Tout au plus, l'on signale, dans le cadre de l'application de certaines des mesures contenues dans leur cahier de charges environnementales et sociales, la réalisation de quelques œuvres sociales par des entreprises minières, portant notamment dans le domaine des infrastructures (écoles, centres de santé et autres dons sporadiques).

Mais dans leur immense majorité, **les communautés et les travailleurs artisanaux demeurent les grands perdants du secteur**. Les contrats de concessions continuent d'être négociés au niveau central, selon des termes et des conditions non négociés avec les communautés villageoises concernées, s'appliquent de gré ou de force à celles-ci, obligées de céder leurs champs ou de lever leurs villages, pour les besoins de l'exploitation minière.

Le **non respect des prescriptions environnementales, l'absence de mécanismes efficaces de contrôle** conjugués à la **corruption généralisée** et les **faibles capacités de représentation des populations**, plongent les communautés villageoises dans **l'insécurité** et dans la **précarité**. Ainsi, en est-il, par exemple, des dommages causés lors du transport des intrants et des produits miniers. En l'état actuel des routes, **le mode de transport routier ne peut guère assurer des conditions sécurisées de transport de produits dangereux et polluants**, comme c'est souvent le cas avec les minerais et avec les produits chimiques utilisés dans leur traitement. Les routes existantes ne sont pas destinées à ce type de trafic. Néanmoins, il semble que le Gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale et d'autres partenaires, ambitionne de pousser à la relance du transport ferroviaire, par la restructuration de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC).

L'intention déclarée des pouvoirs publics de promouvoir un accès plus démocratique aux richesses minières, en décidant d'affecter à l'exploitation minière artisanale certains sites miniers, est contrecarrée par les stratégies prédatrices d'hommes d'affaires alliés aux politiques et à certains fonctionnaires. **Les tentatives de regroupement et d'encadrement des creuseurs artisanaux en coopératives sont ainsi détournées par de puissants groupes d'intérêts qui se constituent en grandes coopératives exerçant une mainmise totale sur la production artisanale**. Ces



coopératives, dotées d'un monopole exclusif de gestion des sites d'exploitation artisanale, négocient avec les sociétés minières un partenariat portant sur la découverte semi mécanisée lequel, de facto, en l'état actuel de la législation, perpétue un mode inégalitaire de partage des ressources tirées de l'exploitation minière. En effet, **obligé de vendre exclusivement à la coopérative, le creuseur ne peut plus négocier le prix du produit au**

plus offrant, tout en ne bénéficiant de la coopérative, aucune prestation sociale pouvant justifier les péréquations ainsi opérées sur les revenus réels de son travail.

Ceci confirme la pertinence de l'option prise par le Projet Katanga de **contribuer à approfondir la réflexion et la concertation sur le statut de l'exploitant artisanal** : (i) aider à lever les ambiguïtés relatives aux textes qui règlementent l'activité artisanale ; (ii) expérimenter des processus d'émergence et de renforcement de coopératives minières de base, situées à un palier au-dessous de la Grande Coopérative et capables d'organiser les exploitants artisanaux travaillant directement sur les sites d'exploitation ; (iii) contribuer à améliorer les modes de fixation des prix aux producteurs artisanaux ; (iv) faciliter une réflexion aboutissant à des propositions innovantes concourant à une meilleure intégration grande exploitation/exploitation semi-mécanisée/exploitation artisanale.

IV) Evolution du projet

Au cours de la période sous rapport l'ARGA a réalisé 5 missions d'appui technique et de suivi du projet en RDC au Katanga (Lubumbashi, Likasi et Kolwezi) en janvier, avril, mai, octobre 2009 et février 2010 et à Kinshasa, en février 2010 ; GO a réalisé trois missions de suivi et plusieurs interventions en appui technique ; la FRB a visité le projet en novembre 2009.

1) Missions de coordination du projet

a) MISSIONS CONDUITES PAR L'ARGA

L'ARGA a organisé six (06) missions de coordination à Lubumbashi et à Kinshasa :

- ❖ **En août 2009**, une mission de coordination a été effectuée à Kinshasa (RDC). Cette mission faisait suite à la remise du second rapport d'étude du consultant (le Groupe one) sur les axes de reformulation du projet. L'Alliance a souhaité échanger avec ses partenaires du Pôle Régional AC sur les différentes conclusions et propositions contenues dans l'étude. Il s'agissait de vérifier que la prise en charge de celles-ci dans le nouvelle proposition de projet ne remettait pas en cause les principes et les options stratégiques de base qui fondaient le projet initial. Aussi, il était nécessaire de préciser la position du Projet Katanga, par rapport à la dynamique globale de construction de l'Alliance en Afrique Centrale : comment articuler les initiatives qui allaient se mettre en place à Lubumbashi à une dynamique, déjà en cours, de construction d'une Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique, particulièrement en Afrique Centrale.

- ❖ **En janvier 2009**, lors du lancement officiel du projet, MM. Ousmane SY, Momar Dieng et Sidiki Daff ont effectué la première mission de suivi du projet dans le but (i) de rencontrer les acteurs locaux ; (ii) d'expliquer l'intérêt du projet ; (iii) et de valider un cadre stratégique et opérationnel. La mission a aussi permis d'installer et de renforcer les capacités de l'équipe de projet, notamment sur des outils et méthodes de collectes de fiches d'expériences.
- ❖ **En Mars 2009**, M. Momar Dieng a conduit une mission exploratoire dans les territoires de Likasi, Kambove et Kolwezi dont le résultat a été de recentrer la zone d'expérimentation du projet sur les territoires de Likasi et de Kambove. Cette mission aura aussi permis d'affiner la stratégie de mise en place des différents mécanismes de concertation entrant dans le dispositif d'animation du projet.
- ❖ **En Mai 2009**, M. Momar Dieng a conduit une mission dont l'objet principal était d'animer deux ateliers ayant abouti à la mise en place successivement de la Plateforme des OSC/Mines (PF OSC/Mines) et du Cadre de Concertation Zonale de Likasi et Kambove (CCZ). Cette mission a permis en outre d'échanger avec le Projet BIT sur le projet de mise en place d'une plateforme provinciale de concertation des acteurs du secteur minier au Katanga.
- ❖ **En octobre 2009**, une mission composée de MM. Momar Dieng, Sidiki Daff et Cheikh Bâ a conduit les premières analyses transversales. Quatre ateliers ont été conduits successivement avec (i) la PF OSC/Mines, (ii) la communauté de Kampemba, (iii) les différents groupes d'acteurs actifs sur le site de Shamitumba (exploitants artisanaux, femmes commerçantes, agents de sécurité), iv) le CCZ. Ces différents ateliers ont abouti à l'esquisse :
 - d'un Plan Stratégique de développement pour la PF OSC/Mines ;
 - d'un Plan Stratégique de développement pour le CCZ ;
 - d'un Plan d'Actions prioritaires à Kampemba ;
 - de stratégies d'amélioration des conditions de travail et de vie des sur le site minier de Shamitumba.

De même, lors de cette mission, le projet de test de l'élaboration de plans locaux de développement dans les territoires satellites des sites miniers de Shamitumba et de Karadjipopo fut discuté avec les différents acteurs. Ainsi, une première réunion sera tenue entre l'équipe du projet, l'Administration du Territoire de Kambove (l'Adjoint AT) et la Cellule d'Appui au Développement (CAD) mise en place par l'autorité et qui intervient comme « Think-tank », conseillant sur toutes les questions de développement local concernant le territoire de Kambove. A l'issue de cette réunion, un Comité de Planification Elargi (CPE) devrait être mis en place, qui réunirait le CAD, le CCZ, des représentants des autorités traditionnelles et du site minier. Le CAD, au sein duquel sont représentés tous les groupes socioprofessionnels et en raison de la

légitimité qu'il tire du mandat conféré par l'autorité locale, sera appelé à jouer un rôle de Maître d'ouvrage lors de l'élaboration des PLD.

En plus des analyses, la Mission a eu à fournir à l'équipe de projet une première formation à l'outil DESMODO, qui est un logiciel d'exploitation de données et d'analyse transversale. Il a été convenu d'approfondir cette formation lors de la prochaine mission de coordination.

- ❖ **En février 2010**, une mission composée MM. Ousmane Sy, Momar Dieng et Sidiki Daff a animé, à Lubumbashi, un atelier technique d'approfondissement de l'analyse transversale précédemment élaborée en Octobre 2009, et a ensuite, procédé à une restitution/partage des premières leçons du projet dans le cadre d'un Forum auquel participera un échantillon représentatif des acteurs du secteur minier au Katanga. Cette mission sera poursuivie à Kinshasa, pour la mise en place du volet plaidoyer au niveau national. Dans ce cadre, une rencontre avec les organisations de la société civile a permis de profiler un Groupe de contact réunissant une trentaine d'OSC avec lequel le Projet va entrer en dialogue autour des problématiques qui émergent des échanges menés au sein de la PF OSC/Mines et du CCZ. La mission a eu des rencontres avec les autres publiques (le Ministère de la Décentralisation), des partenaires au développement (le PNDU, l'U.E.) pour échanger sur les perspectives du secteur minier au Katanga et envisager des articulations possibles entre le Projet Katanga et les initiatives des partenaires dans ce secteur.

b) MISSIONS CONDUITES GROUPE ONE, DEPARTEMENT INTERNATIONAL

- ❖ **En janvier 2009**, Madame Aurore de CROMBRUGGHE, Responsable Département International Groupe One a participé à l'atelier de lancement officiel du projet (le fameux double atelier de planification initiale et de formation aux outils de l'ARGA) en vue de réaliser notamment les contacts initiaux avec les acteurs clés (ARGA, Point focal RDC et SADRI) et définir les matières relatives à l'appui de son organisation au projet.
- ❖ **En septembre 2009**, Madame Aurore de CROMBRUGGHE, Responsable Département International a conduit une mission de suivi à Likasi et Lubumbashi des activités de terrain, d'appui à la planification des activités de septembre à décembre 2009 et de préparation de la mission de la FRB.
- ❖ **En février 2010**, Madame Aurore de CROMBRUGGHE, Responsable Département International a organisé une mission de suivi - évaluation du déroulement mi-parcours du projet. Elle est intervenue au forum de partage des expériences et les leçons apprises du projet organisé à Likasi le 20 février 2010. Au cours de cette mission, Madame Aurore a participé aux discussions sur l'évaluation et la re-planification de l'appui GO pour l'année 2010.

- ❖ Par ailleurs, il faut signaler l'étroite collaboration développée entre le SADRI et GO Bureau Lubumbashi. En particulier, M. Walter BANZA KIFINDA a participé régulièrement à toutes les missions conduites par l'ARGA ainsi qu'à certaines activités de coordination menées par l'Equipe locale de projet. En bonne intelligence des prérogatives de chaque partenaire, GO Lubumbashi a progressivement intégré l'équipe de projet tout en continuant de conduire les missions qui lui sont confiées par la FRB.

c) MISSIONS CONDUITES PAR LA FONDATION ROI BAUDOIN

Cette mission a été réalisée par le Directeur et le Responsable de projet de la FRB. Le CCZ Likasi/Kambove a préparé et a accueilli cette mission, avec l'appui du SADRI, Groupe One et l'ARGA. La visite de la Fondation Roi Baudouin s'est réalisée à Lubumbashi et à Likasi.

❖ A Lubumbashi

- Les visiteurs ont tenu une réunion de mise au point avec le SADRI et GO. Au menu l'harmonisation du programme de la mission voulu en deux temps : descente à Likasi et rencontre avec la Plate forme des OSC et les membres de façon isolée.
- La réunion avec les OSC, organisée au SADRI, a tourné autour de la présentation du PA 2011-2013 de la PF des OSC/Mines.
- La FRB a rencontré le Chef de Bureau terrain PNUD/Katanga. La réunion a fait le point sur l'évolution du projet de mise en place du Comité paritaire. Une visite officielle auprès du Gouverneur de la Province a été organisée. Elle a été facilitée par le Consulat de Belgique. Quant à l'évolution de ce dossier au niveau du Ministère des mines et du PNUD, il faut noter la disponibilité de ce dernier de vouloir poursuivre la concertation pour la mise en œuvre du Comité paritaire, surtout en cette période qui coïncide avec la planification de ses activités 2010. Le PNUD compte appuyer à Likasi la mise en place du Comité de développement. Son appui porte sur l'installation (équipement bureau) et la formation sur le cycle du projet. Il s'agit d'un soutien à faible envergure.

❖ A Likasi

La mission de Likasi a été organisée autour de plusieurs activités.

- **Visite de civilité auprès du Maire de Likasi.** En audience officielle, la délégation que conduisait le Coordonnateur du Cadre de concertation a échangé avec l'autorité locale sur les missions de la Fondation Roi Baudouin et le but de la visite à Likasi. Une attention particulière a été accordée par les missionnaires sur les deux initiatives sociales que la Mairie porte : les coopératives de production et les mutuelles de santé. Au

sortir de l'audience, une visite guidée a été accordée au Centre de santé de la Mutuelle de santé de Likasi.

- **La Fondation Roi Baudouin a visité le site de SHAMITUMBA.** La délégation s'est rendue compte du mode d'exploitation artisanale du cuivre et du cobalt (production, transport et entreposage), les dynamiques commerciales qui se développent autour de l'activité minière artisanale et le mode de vie des femmes et des enfants dans les campements. La FRB est impressionnée par le nombre des femmes et des enfants en carrière et qui vivent dans la précarité totale. La FRB se demande quelle chance l'on pourrait accorder aux femmes et enfants des campements pour leur migration vers le village KAMPEMBA.
- **Visite au village KAMPEMBA.** Une réunion de consultation populaire a été organisée au village KAMPEMBA. Il s'agissait d'un cercle de partage et de collecte des doléances. Les communautés villageoises consultées ont exprimé des besoins prioritaires en terme d'appui à l'agropastoral pour l'augmentation de revenu, l'amélioration des accès à l'eau potable, à la scolarité des jeunes, à la santé et à la maternité décente.
- **Réunion avec le CCZ.** Autours du repas une rencontre stratégique a été tenue au Messe de la GCM à laquelle ont pris part le Comité élargi du CCZ, le SADRI, GO et la FRB. Les présidents des commissions thématiques du CCZ ont défendu le plan d'actions. En outre, le CCZ a exprimé le besoin d'avoir un bureau dans le souci de visibilité. Cette demande, extrapolée, intègre des besoins de pérennisation, de permanence et de durabilité du Cadre au delà du projet. La réaction générale portée sur les deux PA du CCZ et de la PF des OSC/mines est qu'ils embrassent beaucoup de choses à la fois. La Fondation a recommandé au projet d'accompagner les groupes concernés afin d'opérer une triage en fonction des priorités. Spécifiquement, s'agissant de l'opérationnalité du plan d'actions du Cadre de concertation, la Fondation recommande qu'une précision soit faite quant aux intervenants : une structure de mise en œuvre doit être clairement décrite. En outre, il faut bien articuler le projet, le CCZ et le champ de mise en œuvre afin de réussir une convergence entre les sites miniers et les villages environnants. Ce PA doit impliquer les médias de proximité.

En conclusion, la FRB s'est réjouie de la bonne organisation de la mission qui lui a permis d'avoir une compréhension plus complète de l'évolution du Projet que ne lui permettait la simple lecture des rapports qu'elle reçoit à



Bruxelles. Cette mission aura permis le contact avec la réalité et permis de mieux appréhender les dynamiques en cours. Les visites de terrain ont été bien organisées, cela a permis à la délégation d'apprendre beaucoup et de visualiser le projet. Le Directeur de la FRB s'est engagé à défendre le projet devant son Conseil d'Administration et auprès de la Fondation **Trust Africa**. Car il est plus optimiste quant à la bonne issue du projet, au regard des innovations observées sur le terrain, notamment le fait réussi à mettre les différents acteurs en dialogue, au delà de des enjeux et des intérêts contradictoires liés à l'exploitation des ressources naturelles en RDC. De son avis, « il est souvent difficile de mettre en dialogue les acteurs sur des questions d'intérêts économiques aussi importants ».

La première année a davantage été consacrée à la mise en dialogue des acteurs et à l'analyse des problématiques du secteur.

Ce fut une étape préalable. Il faut maintenant, dans la suite du projet, envisager les moyens d'aider à satisfaire les besoins exprimés par les communautés, tout en continuant de renforcer la viabilité des initiatives entreprises.

La FRB s'est dit consciente de l'intérêt de continuer l'appui aux initiatives en cours.

Aussi, l'Alliance, à travers ses partenaires, notamment la FPH, s'engage à relier cette initiative à des réseaux d'influence organisés au niveau international capables de relayer un plaidoyer pour une meilleure gouvernance du secteur minier en Afrique.

2) Mise en œuvre de la composante 01 - Mise en place initiale du projet

a) REALISATIONS

(i) REFORMULATION DU PROJET ET FORMATION AUX OUTILS METHODOLOGIQUES.

En janvier 2009, le projet a organisé un double atelier sur la planification initiale et la formation aux outils et méthodes de l'ARGA.

Animés par l'ARGA, les deux ateliers avaient pour objets:

1. l'organisation d'une session de formation sur des méthodes et outils de collecte d'informations ;
2. la tenue d'un atelier de planification initiale du projet.

Les objectifs visés :

❖ *pour l'atelier de formation:*

- vulgariser les outils et méthodes de collecte d'expériences et de gestion d'une base de données auprès de l'équipe du projet (base de données pour la collecte, analyse et capitalisation des expériences et connaissances).

❖ *pour l'atelier de planification initiale :*

- vulgariser le projet auprès des acteurs clés ;
- harmoniser la vision et les approches sur la gouvernance des ressources ;
- élaborer des plans opératoires et responsabilisation des acteurs ;
- organiser le premier contact direct entre les acteurs clés du projet.

La session de planification a réuni 26 participants en provenance de Lubumbashi (10), Likasi (4), Kambove (2), Kolwezi (4), Kinshasa (2), Afrique (3) et Belgique (1). Tandis que la seconde session, plus formative, s'adressée à l'équipe du projet. Le projet est destiné à faire intervenir plusieurs acteurs, sa mise en œuvre a nécessité une concertation préalable de partage des imaginaires en vue:

- d'une évaluation participative du montage initial
- d'une visualisation des résultats attendus et l'analyse de leur probabilité d'atteinte
- d'une harmonisation des vues sur les approches

En effet, il importait que les différentes catégories d'acteurs se mettent ensemble et valident les stratégies montées au travers le projet en vue de son exécution pertinente.

Ce furent des moments d'information et de sensibilisation sur le projet auprès des acteurs concernés. Ceux-ci ont finalisé et approuvé le plan

opérationnel, réalisé le recadrage du dispositif opérationnel et du champ d'action du projet, précisé les indicateurs dans le cadre logique et recueilli les besoins en appui technique. A l'issue des deux ateliers, le projet a été officiellement installé ; son cadre logique finalisé ; les mécanismes de mise en œuvre élaborés ; les champs d'appui technique et de suivi externe identifiés

Rappels

Atelier de formation

Synthèses

L'atelier de formation sur des méthodes et outils de collecte d'informations se justifiait par la nature expérimentale du processus mis en œuvre et le cadre de référence thématique du projet centré sur des problématique, nécessitant donc une capacité à mettre en dialogue une pluralité d'acteurs et à recueillir les « paroles » des différents groupes d'acteurs.

Il ressort, des avis exprimés à l'issue de la formation, que les stagiaires ont compris l'intérêt et l'utilité de la collecte des données au regard de la nature du projet et des objectifs visés. Tout le monde a aussi compris que l'appropriation réelle de ces méthodes et outils de collecte viendra de la pratique sur le terrain.

Néanmoins, des difficultés, réelles, sont apparues, relatives à la gestion de la base de données en ligne. L'environnement internet, nécessaire à l'utilisation de cet outil, s'il n'est pas très bien maîtrisé, risquerait d'annuler tous les bénéfices attendus, d'accès instantané aux données, de circulation et de mutualisation de l'information. C'est une question donc qui nécessite une réflexion pour adapter l'outil, tout en conservant l'essentiel : la capacité d'organiser et de consolider des données d'informations provenant de différentes sources et d'avoir un accès facile à celles-ci. Une des pistes de réflexion est l'installation, en accès local, de la base de données, avec des procédures, permettant régulièrement le transfert des données vers la base en ligne et la mise à jour de celle-ci./.

Atelier de planification initiale

Synthèses

L'atelier de planification initiale s'est avérée nécessaire pour, d'une part, revisiter la vision partagée sur le projet (par exemple : quels défis de changements ? avec quels acteurs ?) et questionner de nouveau le cadre méthodologique ; et, d'autre part, enclencher une dynamique de concertation avec un échantillon représentatif de différents groupes d'acteurs que le projet ambitionne de mettre en mouvement au cours de l'expérimentation.

De l'avis général des participants qui ont participé à l'atelier de planification initiale, le programme, en termes de vision, d'objectifs et de stratégie de mise en œuvre, est pertinent au regard des déficits généralement diagnostiqués dans la gouvernance du contexte du secteur minier au Katanga et de la nécessité de promouvoir des espaces de concertation ouverts à tous les acteurs et de renforcer les capacités des acteurs à leur base à jouer pleinement leurs rôles.

Les échanges ont permis de confirmer que le projet devait avoir pour objet essentiel de démontrer qu'il était possible, sous certaines hypothèses méthodologiques (à tester et à valider), de construire un modèle alternatif de gouvernance en matière d'exploitation et de commercialisation des produits miniers, plus équitable et donc moins porteur de conflits, plus respectueux de l'environnement. Ces hypothèses méthodologiques tournent principalement autour : 1°) de l'émergence et le développement d'espaces multi-acteurs de dialogue et de propositions à plusieurs

échelles (depuis le niveau local jusqu'au niveau provincial); 2°) l'appui des communautés locales et des groupes socioprofessionnels à la base (artisans, commerçants...) à élaborer leurs propres projets et à les négocier avec leurs partenaires (Etat, entreprises minières, partenaires au développement); 3°) un accès facilité à l'information utile sur la réglementation du secteur minier, pour améliorer la transparence dans les transactions, et renforcer les conditions de réussite au niveau du point 2°). Enfin, en contribution à l'amélioration de l'environnement institutionnel national du secteur minier en RDC (aux plans organisationnel et réglementaire), le programme capitalisera sur les processus mis en œuvre et les mettra régulièrement à la disposition des décideurs politiques, institutionnels et du grand public.

L'atelier de planification initiale a beaucoup contribué à l'amélioration de l'expression écrite des concepts et des procédures méthodologiques, et donc la compréhension globale du programme. De même, la relecture des objectifs et des

résultats attendus aura permis de souligner et de corriger certaines incohérences, de recentrer les ambitions sur des préoccupations de portée essentiellement expérimentale, enfin de visualiser un cadre conceptuel qui donne plus de lisibilité aux différentes composantes du programme et à leurs interactions.

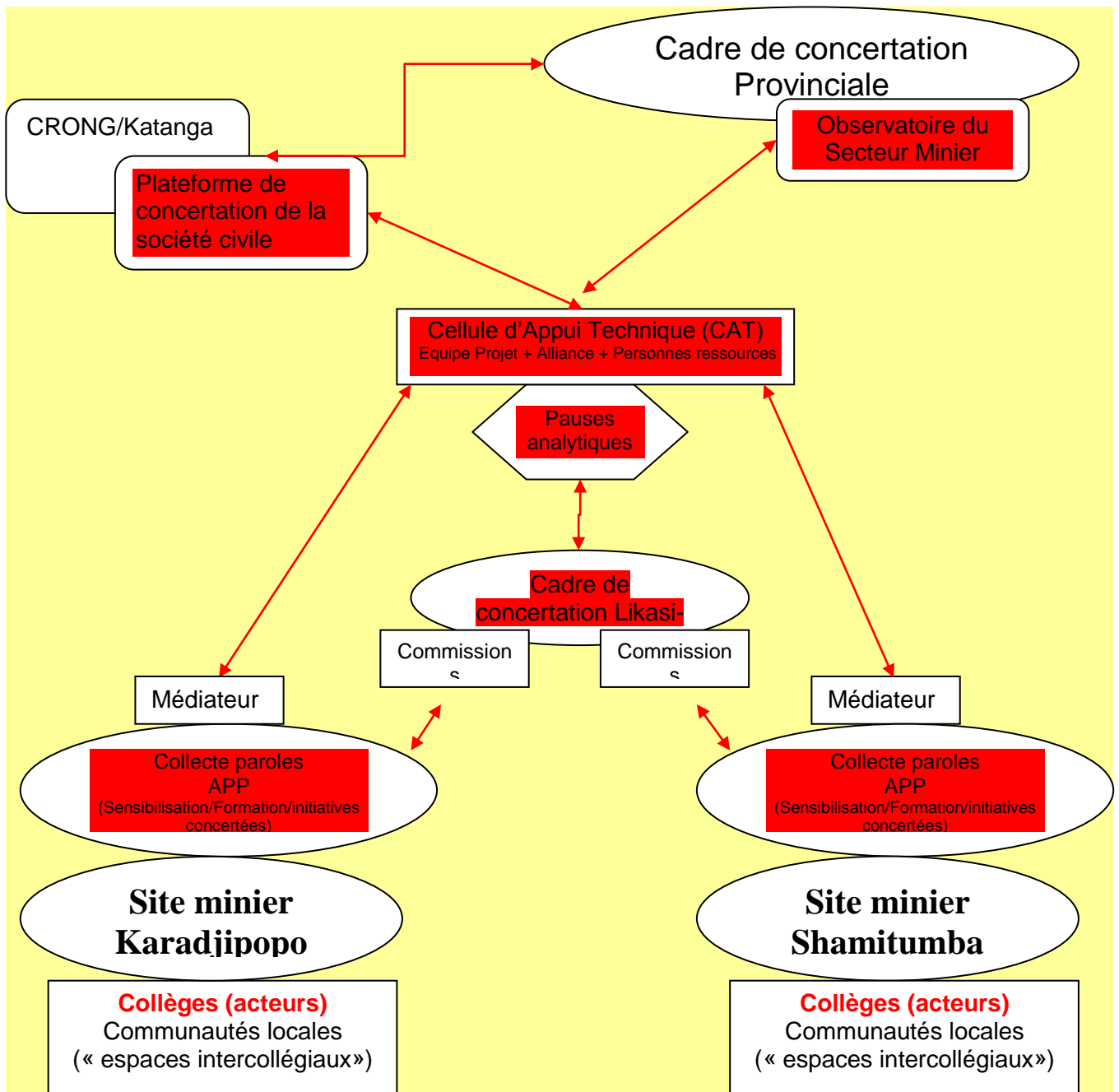
Mais l'un des résultats les plus encourageants de l'atelier de planification initiale, fut le test de mobilisation des différents acteurs cibles potentiels du processus de concertation. La trentaine de participants ayant contribué aux travaux venaient d'horizons différents (ONGs, entreprises minières, organismes publics, partenaires au développement, médias) a adhéré à la vision du programme. Les questions critiques qu'ils ont aussi soulevées et le travail collectif de construction qui a été conduit durant les deux jours d'atelier, donnent aussi le ton de la manière dont le programme entend se mettre en place progressivement et conduire tout le processus d'expérimentation./.

(ii) RECADRAGE DE LA ZONE EXPERIMENTALE DU PROJET.

Initialement, le projet prévoyait d'intervenir sur l'ensemble du territoire du Katanga, notamment à Likasi et à Kolwezi.

Le feed-back des acteurs lors de l'atelier de planification et la revue du plan d'opération général ont conduit la FRB à recommander, au vu du caractère expérimental du projet — et dans le souci de sécuriser l'atteinte de résultats significatifs au bout de 02 ans — de réduire son rayon. Une mission conjointe — SADRI et ARGA — a été menée, en mars 2009, à Likasi, Kambove et Kolwezi. Il fallait visiter la zone du projet, réaliser l'étendue des sites d'exploitation minière, analyser les spécificités de chaque zone, situer les avantages et inconvénients pour chacun des zones potentiels d'intervention. La mission a pu appréhender la région et les difficultés qui lui sont spécifiques. A l'issue de la mission, le choix s'est porté sur la zone de Likasi, à raison de son facile accès depuis Lubumbashi (courte distance et état relativement bon de la route) et de l'état d'avancement du processus partenarial entre le projet et des institutions et organisations locales. Une nouvelle mission a été organisée, à la suite de celle-ci, par l'équipe de projet à² Likasi et Kambove, pour consulter les acteurs et collecter des avis sur leur intérêt à s'impliquer dans le projet, ainsi que sur l'opportunité de créer les conditions d'une concertation régulière entre acteurs du secteur minier.

SCHEMA ORGANISATIONNEL



(iii) MISE EN PLACE DES ESPACES DE CONCERTATION.

(a) Emergence et renforcement du Cadre de Concertation Zonale de Likasi/Kambove et de la Plateforme des OSC/mines du Katanga.

L'ARGA est intervenue, en appui au SADRI, pour animer des processus de construction collective d'espaces de concertation et de proposition entre acteurs de la gouvernance du secteur minier au Katanga.

L'appui ARGA/SADRI a porté sur l'animation des ateliers de réflexion stratégique qui ont permis aux acteurs concernés, collectivement et pour chaque mécanisme de concertation : (i) de construire une vision et des missions spécifiques ; (ii) de définir les modes d'organisation et de fonctionnement les plus appropriés ; (iii) de s'accorder sur un code moral et d'éthique.



L'appui de l'ARGA a porté également sur l'animation de processus d'élaboration d'un Plan Stratégique pluriannuel pour chaque espace de concertation. Ces plans stratégiques ont fait l'objet de plusieurs échanges entre les acteurs et il est prévu, courant juin 2010, un forum d'échange, élargi aux différents partenaires potentiels, pour discuter et convenir des possibilités de soutenir financièrement et techniquement la mise en œuvre des plans d'actions projetés par chaque espace de concertation.

(b) Appui au processus de concertation entre BIT, PNUD et Projet Katanga, en vue de la création d'un Comité paritaire au niveau provincial.

Suite à de nombreux échanges tripartites (Projet Katanga, BIT, PNUD), un projet de termes de références du futur Comité Paritaire a été élaboré et soumis au Ministère Provincial des Mines.

Le Ministère Provincial des Mines a validé ce document et s'est engagé sur le principe de la mise en place de ce Comité Paritaire, en nommant, en son sein, une cellule destinée à piloter ce dossier.

Malheureusement, la mise en place opérationnelle du Comité Paritaire butera sur plusieurs écueils :

- ❖ (i) : un nouveau Ministre Provincial des Mines a été nommé et il fallu reprendre tout le processus pédagogique avec le nouvel titulaire ; celui-ci comprendra l'enjeu d'un tel mécanisme multiacteurs et acceptera de le soutenir, en particulier un Arrêté ministériel instituant officiellement ce comité paritaire devait être pris qui lui aurait permis d'émarger sur les ressources publiques pour son fonctionnement.
- ❖ (ii) : le Projet BIT, qui était un partenaire central sur cette initiative, viendra à clôturer ses activités et le coordonnateur (M. Yéro DE), qui avait été un soutien militant, quittera Lubumbashi en octobre 2009 ; cela sera un handicap important, d'autant que le résident local du PNUD (l'autre

membre du cadre tripartite, n'a jamais pu s'approprier véritablement de l'initiative.

En novembre, la FRB, en mission de suivi du projet, a rencontré le Ministre Provincial des Mines, pour échanger des moyens d'avancer plus rapidement sur ce dossier.

Aussi, au mois de février, la coordination de l'ARGA et le Chef de projet ont rencontré le Résident National du PNUD à Kinshasa ainsi que ses collaborateurs, pour le sensibiliser, l'informer de l'état d'évolution du dossier et envisager ensemble de l'intérêt de renforcer leur collaboration sur ce dossier. L'équipe de gouvernance du PNUD national devrait être saisie du dossier et décider comment piloter l'implication du PNUD dans cette initiative. La stratégie du projet est d'œuvrer à l'organisation d'une rencontre officielle de lancement du Comité Paritaire, laquelle créera une dynamique sur laquelle il sera possible de s'appuyer pour engager plus concrètement les différents partenaires stratégiques (autorités politiques et administratives, partenaires au développement). Par ailleurs, l'avènement du Promines et de l'ITIE, comme expliqué précédemment, crée nécessairement le besoin de disposer d'un espace multiacteurs de concertation sur la gouvernance du secteur minier au Katanga. En juin 2010, la Mission ARGA qui sera sur place, prévoit de faire le point sur ce dossier et d'échanger la manière de l'articuler au Promines et à l'ITIE.

3) Mise en œuvre de la composante 02- Formulation de modes alternatifs de gouvernance du secteur minier

a) CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE :

La composante « formulation de modes alternatifs » est un dispositif mis en œuvre pour aider à construire collectivement des connaissances et des points de vue bâtis à partir de l'expérience des différentes catégories d'acteurs. Ce mécanisme prévoit deux types d'activités. La première phase de ce processus est la collecte de la « parole » des acteurs. Il s'agit d'une mise en cohérence entre la revue documentaire exhaustive des études sur le secteur et la perception des acteurs sur des questions soulevées. La deuxième phase est purement analytique. Sur la base des fiches de profils préalablement réalisées et des « paroles » collectées chez les différents milieux sociaux, des moments de synthèse et d'analyse transversale permettent de procéder à une analyse transversale des matériaux collectés et d'en tirer des éléments consensuels, des constantes en termes: de diagnostics des problèmes ; de défis de changements ; et de propositions alternatives.

b) REALISATIONS

Les interventions concourant à la réalisation des impacts visés à travers cette composante sont essentiellement organisées autour des activités suivantes :

- ❖ une **étude de profils** devant aboutir à une cartographie générale du secteur minier dans les zones d'intervention : situation des ressources minières, dynamiques socioéconomiques et enjeux environnementaux ;
- ❖ **l'élaboration de deux plans locaux de développement** centrés sur les sites d'expérimentation de Shamitumba et de Karadjipopo, comme modèle expérimental adapté au contexte minier et permettant d'anticiper les transferts de compétences liés au processus de décentralisation en cours d'installation en RDC ; l'élaboration des PLD remplace l'étude socioéconomique préalablement prévue au démarrage du projet et permettrait de remplir les mêmes objectifs, à savoir soutenir des propositions et des initiatives localisées de reconversion économique des exploitants artisanaux, tout en développant une approche plus englobante du développement local ;
- ❖ la **collecte de fiches d'expériences** a pour finalité de recueillir les imaginaires, les points de vue des acteurs divers engagés dans le secteur minier (communautés, exploitants artisanaux, entreprises minières, services publics, osc...) ;
- ❖ **l'analyse régulière des informations et la construction collective d'éléments de diagnostics et de propositions** se déroulent dans le cadre d'ateliers d'analyse transversale organisés à l'issue d'une période donnée de collecte de fiches d'expériences ; le projet prévoit trois sessions de collecte qui seront ponctuées, chacune, d'une pause analytique



(i) ACTIVITES 01 – ELABORATION D'UNE ETUDE DE PROFILS DU SECTEUR MINIER AU KATANGA

(a) PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ETUDE DE PROFILS

L'Etude de profil du secteur minier au Katanga a une portée générale sur la région minière appelée « Groupe Centre » qui comprend, du point de vue administratif, les juridictions de la Ville de Likasi et du Territoire de Kambove. En particulier, l'étude a ciblé principalement les terroirs qui gravitent autour des deux zones d'expérimentation : KARADJIPOPO et SHAMITUMBA. L'étude des fiches de profils avait envisagé (i) de produire une étude sommaire permettant de disposer d'un mapping complet du secteur minier au niveau de Likasi et de Kambove ; en particulier, au niveau

des sites d'exploitation et des communautés qui gravitent respectivement autour de KARADJIPOPO et de SHAMITUMBA Katanga (ii) de proposer une lecture prospective de l'évolution du secteur minier sur ces territoires au regard du processus de décentralisation en cours et de son impact probable sur le cadrage institutionnel et territorial.

Trois fiches ont été produites par les consultants, restituées et validées au sein du CCZ. Elles profilent (i) une cartographie générale du secteur minier aux niveaux de LIKASI et de KAMBOWE qui établit une situation exhaustive et évolutive des ressources minières, des acteurs institutionnels et non institutionnels, des problématiques socioéconomiques et environnementales (ii) deux fiches de profil respectivement sur les site de KARADJIPOPO et de SHAMITUMBA qui décrivent les données physiques ; le positionnement des acteurs et leurs interactions ; les dynamiques communautaires qui gravitent autour de ces sites, leurs modes d'organisation et d'interaction, les principales activités, les potentiels exploités et non exploités ainsi que les problématiques spécifiques (iii) une fiche prospective qui, du point de vue administratif, législatif et démographique, propose une lecture anticipative permettant d'esquisser des changements majeurs liés à l'aboutissement du processus de décentralisation territoriale initiée par le pouvoir public.

(b) CONDUITE ET VALIDATION DE L ETUDE DE PROFILS

Le projet a recruté deux consultants travaillant en équipe pour élaborer des fiches de profils socio-économiques et environnementaux. Le CCZ a accueilli favorablement les travaux réalisés par les consultants et les ont adopté dans l'ensemble. Toutefois, les réflexions des carrefours ont proposé les pistes, les informations et leurs sources ainsi que la disponibilité des membres pour l'enrichissement et la finalisation de l'étude. En référence à ces analyses et critiques, l'équipe du projet, le Coordonnateur du cadre de concertation et les consultants ont convenu dans une réunion extra atelier un canevas des amendements à la mouture proposée.

Leçons apprises de la démarche méthodologique utilisée

- Le choix des consultants au sein du CCZ a été à la fois un enjeu de construction collective et un test de la capacité de ce mécanisme de concertation à porter des projets. Le processus participatif et multi-acteur de conduite et de validation de l'étude, est apparu comme une expérience nouvelle permettant à un groupe d'acteurs divers de se porter solidairement responsables de la production d'une connaissance qui engage chacun des protagonistes, aussi bien les consultants que les différentes institutions et organisations représentées au sein du CCZ. Le CCZ a exigé d'être associé, dans le futur, au recrutement de tout consultant devant intervenir sur des activités portées par le cadre de concertation.

- L'espace de validation a été pour l'étude une seconde phase d'enrichissement: le CCZ s'est révélé, de par la diversité et la richesse de sa composition, un champ de ressources informationnelles et une pépinière d'experts (potentielles personnes ressources) qui a, non seulement permis de corriger et de redresser certains éléments de l'étude, mais a surtout redonné aux consultants une opportunité pour enrichir, étendre les perspectives et compléter leurs travaux.
- Enfin, l'expérience du processus de validation par les acteurs locaux a suscité une ambiance inattendue : il a servi de campagne de sensibilisation en évoquant les pratiques habituelles des acteurs concernés. La restitution de l'étude et les échanges auxquels elle a donné lieu, ont remis sur la table les grands maux dont souffre la gouvernance du secteur minier et ont donné l'opportunité d'interpeler, sur des cas précis, des institutions dont la responsabilité était directement engagée.

(ii) ACTIVITES 02 – TEST D'UN MODELES DE PROCESSUS DE PLANIFICATION LOCALE DU DEVELOPPEMENT (PLD)

(a) PRESENTATION SOMMAIRE DU PROCESSUS D'ELABORATION DE PLD

Le PLD propose une démarche d'identification et de priorisation des problèmes et des solutions; d'exécution et d'évaluation des investissements, dans laquelle les populations locales sont mises au centre. Le PLD articule tous les secteurs du développement. Dans le cas d'espèce, il s'agit de replacer l'économie minière dans le cadre global du développement local, intégrant les dimensions purement économiques, mais aussi sociales, environnementales et institutionnelles. Ce qui motive le test d'un modèle adapté de PLD, est le constat que les « cahiers de charge sociale » sont élaborés selon des processus qui ne permettent pas véritablement aux communautés locales de peser sur les choix d'investissement et, surtout, de s'approprier de l'initiative de sa conduite et de son évaluation. Aussi, le cahier de charges environnementales et sociales ne s'inscrivant dans une vision globale de développement des territoires concernés, son impact est au mieux limité, au pire orienté vers la satisfaction d'ambitions politiques et de pouvoir de quelques individus souvent extérieurs aux communautés. Le PLD deviendrait l'instrument avec lequel les communautés locales pourraient désormais négocier avec tous les partenaires potentiels : Etat, investisseurs privés (dont les exploitants miniers) partenaires au développement. Cette expérimentation s'inscrit dans le sillage du processus de décentralisation en cours et devrait contribuer à renforcer les capacités des acteurs à prendre en charge les nouvelles responsabilités qui vont leur être confiées.

(b) DEMARRAGE DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PLD

Le projet a organisé, à Kambove, du 23 au 24 novembre 09, un **atelier d'introduction aux méthodes d'élaboration du PLD** de KVE, auquel ont participé 30 personnes issues de différentes catégories d'acteurs : autorités politico administratives et traditionnelles ; animateurs des services

techniques de l'Etat ; les membres du Comité Local de Développement (CLD); la délégation de la communauté de Kampemba et des exploitants artisanaux ; les membres du CCZ, les organisations citoyennes locales, la délégation des ONG internationales (WV) et la délégation de la Fédération des Entreprises

L'atelier introductif de novembre s'est inscrit dans le cadre d'une réunion d'orientation avec le CLD de Kambove pour partager le processus de planification et échanger sur l'organisation et le calendrier. D'autres rencontres de partage sur la méthodologie, l'organisation et l'agenda ont été projetées avec le CCZ, les exploitants artisanaux de SHAMITUMBA et de KARADJIPOPO, et les autorités locales traditionnelles.

Une équipe pluridisciplinaire sera mise sur pied pour conduire le processus de planification. Le projet envisage une démarche pédagogique qui permet de former un **noyau de personnes ressources** capables ensuite de démultiplier la méthodologie sur d'autres sites.

La première phase expérimentale est prévue sur le **Groupement MUKUMBU** qui contient le site minier de SHAMITUMBA. Un autre processus expérimental sera mené autour du site minier de Karadjipopo.

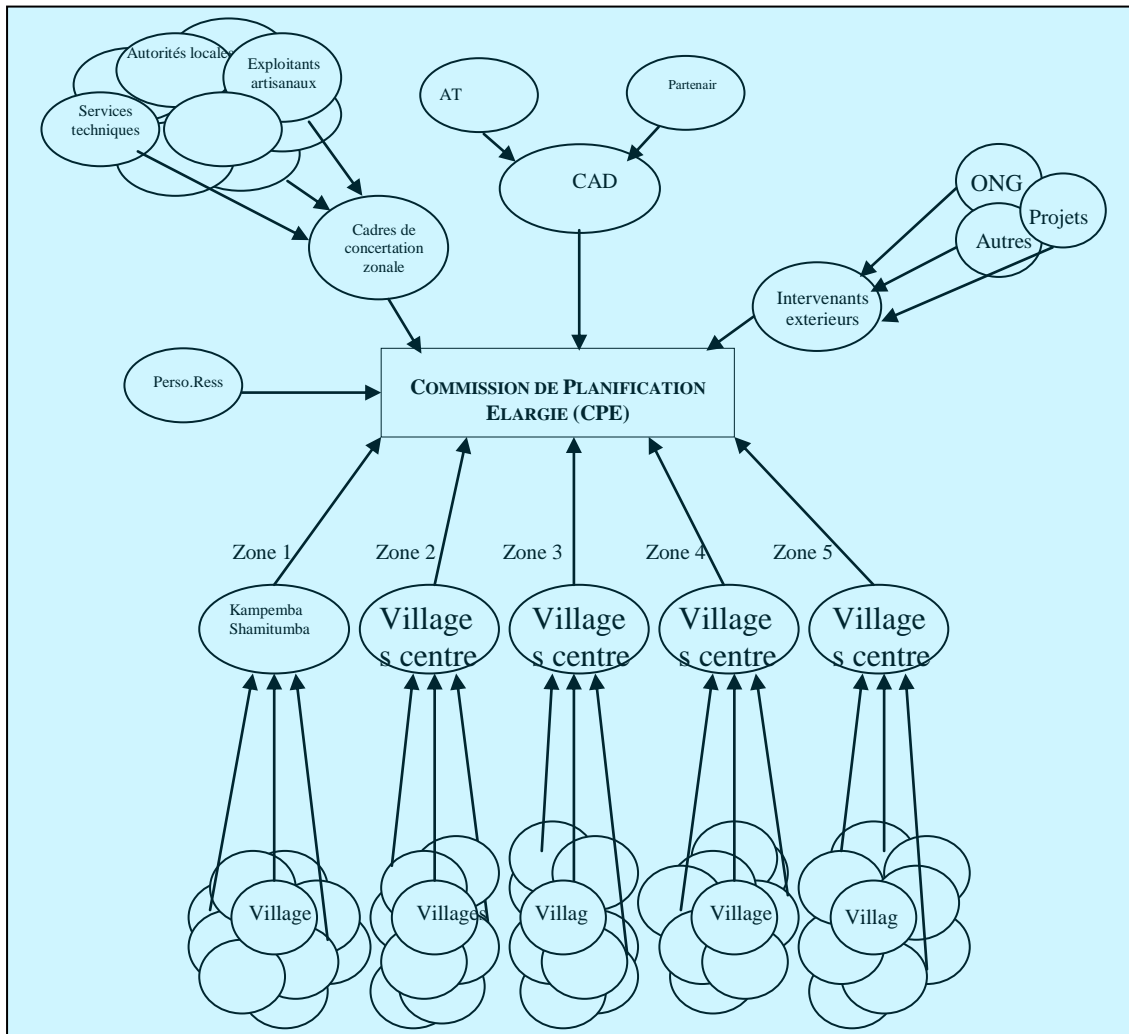
Pour rappel, une première rencontre de prise de contact et d'information a eu lieu en octobre 09 entre le projet, l'Administrateur du Territoire de KAMBOVE et la CLD - mise en place par l'autorité et qui intervient comme « Think-tank », apportant des propositions sur toutes les questions de développement concernant le territoire de Kambove. Un Comité de Planification Elargi devrait être mis en place, qui réunirait le CLD, le CCZ, des représentants des autorités traditionnelles et du site minier. Le CLD, au sein duquel sont représentés tous les groupes socioprofessionnels et en raison de la légitimité qu'il tire du mandat conféré par l'autorité locale pourrait jouer un rôle de Maître d'ouvrage (en attendant que le processus de décentralisation ne soit effectif et que des instances directement élues par les populations prennent en charge la coordination du développement local)

Un premier échange exploratoire a eu lieu avec le village de KAMPEMBA ainsi qu'avec les groupes socioprofessionnels intervenant sur le site minier de SHAMITUMBA (exploitants artisanaux, commerçants, agents des services techniques et de sécurité). Il s'agira de revenir vers ces différents groupes d'acteurs pour expliquer le but et les modalités d'exécution de l'exercice de planification que l'on veut entreprendre avec eux.

Une étude commanditée par le projet a permis d'établir des profils (écogéographique, socioéconomique) de l'activité minière. Cette étude pourrait être complétée par les données recueillies, notamment, durant le processus d'élaboration des plans d'action du CCZ et de la PF des OSC/Mines. Ces données disponibles pourraient être complétées par une revue documentaire pour arriver à établir, pour les territoires concernés, des

situations de références aux plans : contextuel, agro – écologique, social, économique, institutionnel et organisationnel.

Modèle de cadre de concertation des acteurs pour l'élaboration d'un PLD à Kambove



Leçons apprises de l'atelier introductif au PLD

Au cours de l'atelier, les participants ont été initiés à certaines notions fondamentales en matière d'élaboration participative de plan local de développement :

- une discussion sur le concept de territoire local et son essai d'adaptation au contexte d'intervention du projet ; sur les enjeux de la planification locale dans un contexte de décentralisation ; sur les rôles et responsabilités des différents acteurs en lice ; sur les principes de base et les valeurs qui sous-tendent un exercice de planification local du développement orienté vers l'apprentissage et le renforcement des capacités locales.

- les composantes d'un PLD : le Plan d'Action Stratégique (PAS) ; le Plan d'Investissement Annuel (PIA) ; la Note de Stratégie de Financement (NSF) ; le Cadre de Suivi Evaluation (CSE)) ;
- les étapes logiques du processus d'élaboration de PLD : trois principales étapes du processus ont été énoncées à ce stade, notamment la pré-planification, la planification stratégique ainsi que la planification opérationnelle

L'engagement des acteurs et leur prédisposition à s'engager dans ce processus d'expérimentation constitue une nouvelle pression sur le projet, des attentes à satisfaire. C'est dans cette perspective qu'il a été proposé que les fonds initialement alloués à l'étude socio-économique, soient alors utilisés pour la conduite du processus d'expérimentation du PLD, lequel remplirait en outre les objectifs précédemment visés à travers l'étude socioéconomique.

(c) COLLECTE DE LA « PAROLE DES ACTEURS »

A la suite de l'atelier de formation sur la collecte et la gestion de fiches d'expériences et de documents d'information sur le secteur minier et sur la conduite du projet, tenu en janvier 2009, la base documentaire du projet a été mise en place et est, depuis, régulièrement alimentée. Pour rappel, l'objet de cette collecte d'information ouverte à toutes les catégories d'acteurs du secteur minier au Katanga est double : 1°) refléter le point de vue de tous les acteurs dans l'établissement des diagnostics sur la gouvernance du secteur minier et dans l'élaboration de propositions alternatives ; 2°) appuyer la progression du projet, en lui fournissant une plus grande visibilité sur les acteurs, sur les préoccupations les plus partagées.

Il avait été décidé que la première collecte de fiches et de documents, se situant au tout début du démarrage du projet (entre février et mai 2009), aurait une portée essentiellement exploratoire. Il s'agissait de ratisser large, sans orientation thématique prédéfinie, de sorte à avoir une vue large sur l'ensemble des problématiques se posant au secteur minier au Katanga, tout en facilitant, par ce biais, une mise en dialogue entre le projet et différents acteurs du secteur minier dans les zones cibles, au niveau de LIKASI/KAMBOVE et à KOLWEZI. Ces matériaux ont fait l'objet d'une première analyse en juillet 2009 et serviront, notamment, à l'élaboration des plans stratégiques de développement pour le PF OSC/Mines et le CCZ de Likasi et de Kambove.

En Mars 2010, l'essentiel de la documentation collectée concernait des **fiches d'expériences**, pour environ **cent quatre vingt (180) fiches**, et à peu près une **quarantaine (40) de fiches bip** — i.e. des documents de références traitant de questions relatives au secteur minier. D'autres fiches traitent surtout de l'annuaire des personnes et des organisations qui interviennent plus ou moins dans la conduite des processus mis en œuvre par le projet.

C'est cette base documentaire qui fournira l'essentiel des données utilisées à l'atelier d'analyse transversale de février/mars 2010.

Exemple de fiches d'expériences

Fiche d'expérience n°1 225 – Comptoir d'achat des produits miniers artisanaux dans le site de Kamatanda en période de crise

Révolte des exploitants miniers artisanaux à Kamatanda

Public :

Auteurs de la fiche : Jean Félix MUKEKWA

Lieu d'écriture : Likasi

Date d'écriture : 30-01-2009

Texte :

I. De la situation géographique

La carrière de Kamatanda se situe aux environs de Likasi, à plus ou moins 4 Km vers l'est du centre ville de Likasi (rêf: bâtiment Mairie de Likasi). On y exploite du cuivre et le site regorgeait d'environ 2000 exploitants, avant d'abaisser jusqu'à environ 800 actuellement, avec la crise. Aucune structure formelle n'est installée le site.

En date du 15 au 20-01-2009, le SEMAK, installé sur le site avec structures informelles, a lancé une annonce sur la voix des ondes à la Radio de Likasi "RCK" rappelant à la carrière, tous les exploitants miniers artisanaux (creuseurs et négociants) du site, et leur annonçant l'ouverture d'un comptoir d'achat en carrière, en partenariat un homme d'affaires, certain M. VANGER.

Mais très rapidement un conflit éclata entre l'homme d'affaires, M. VANGER, et les exploitants miniers réunis au sein du SEMAK. Ces derniers organisèrent une marche jusqu'à la Mairie de Likasi pour faire part de leurs doléances. Le Maire ne fit que demander aux exploitants de rentrer et de continuer l'exploitation jusqu'à nouvel ordre.

II. La cause du mécontentement

Le président du SEMAK, Mr Roger WAKA, avait demandé aux creuseurs de vendre leurs produits uniquement et exclusivement au comptoir installé par lui au prix imposé de 100FC/ le kg, les frais de manutention restant à la charge du creuseur. Ce qui signifie que le prix d'1 kg serait acheté en dessous de 100FC. Une proposition que les creuseurs jugèrent inéquitable et, naturellement, refusèrent. Quant aux négociants, il leur avait été demandé de se faire les chefs d'équipe des creuseurs et de ne plus jouer leurs rôles habituels de responsables des puits qu'ils avaient préfinancés. Les négociants ont aussi refusé, en réclamant leurs capitaux qu'ils avaient investis dans les puits que le SEMAK voudrait ravir avec la complicité de l'acheteur, M. VANGER, qu'ils ont installé sur la carrière.

III. Rôle traditionnel du négociant

Traditionnellement, le négociant prend en charge les creuseurs pendant la découverte du puits, sur la base d'un protocole d'accord signé entre les deux parties. Les creuseurs s'engagent alors à fournir exclusivement les produits au négociant, selon les clauses du protocole d'accord. Le négociant supporte toute les charges y afférentes et achète en exclusivité toute la production des creuseurs préfinancés. Par rapport à la loi minière en vigueur, les deux catégories d'exploitants doivent se constituer en coopérative minière.

S'agissant d'un contrat de partenariat avec un fondeur, La coopérative signe un contrat de partenariat sous les clauses appropriées.

IV. Rôle de la Coopérative

La Coopérative minière doit jouer le grand rôle d'intermédiaire entre les exploitants et le fondeur en lieu et place d'un Syndicat, en ce qui concerne la négociation d'un contrat de partenariat avec visa de ADM/Mine et SAESSCAM. Ainsi on peut solliciter les services d'un

Syndicat minier pour un sujet qui le concerne, dans l'intérêt des exploitants.

Commentaire :

La réalité du site Kamatanda nécessite une bonne organisation avec l'implication des autorités politico administrative de la place pour le respect de la loi et la sauvegarde de l'intérêt de la population et de de la ville de Likasi.

Le SEMAK (Syndicat des exploitants miniers artisanaux du Katanga) a installé de manière unilatérale un comptoir d'achat des produits miniers dans la carrière de Kamatanda. Un M. VANGER

achète avec la bénédiction du président de SEMAK au prix de 100 francs congolais le kilo de cuivre, prix imposé par lui, tout en s'en passant des négociants à qui il impose de devenir chefs d'équipe des creuseurs. Il s'agit ici de la non conformation aux textes légaux en vigueur qui régissent l'exploitation minière artisanale, lesquels stipulent que les creuseurs vendent aux négociants et les négociants vendent aux fondeurs. Et aussi que ainsi ces deux acteurs doivent se constituer en coopérative minière.

Date de création : 18 février 2009 — Dernière modification : 18 février 2009

Fiche d'expérience n°1 175 – Conflit entre la population de Kilwa et l'entreprise minière Anvil Mining

Auteurs de la fiche : Alain KAMWANGA
Lieu d'écriture : Lubumbashi
Date d'écriture : 6 janvier 2009

Texte :

La population de **Kilwa** développe une certaine rancœur envers l'entreprise minière **Anvil Mining**. A la base, la non rétrocession des 10% des bénéfices générés par l'exploitation des minerais extraits dans une des carrières se trouvant sur le territoire de Kilwa, et devant servir à des investissements socio-économiques, tel que prévu dans le code minier.

La décision de rétrocéder ces 10% avait été prise par consensus entre les représentants de deux parties (population et entreprise). Mais au fur et à mesure que les jours passaient, l'entreprise susmentionnée est revenue sur sa promesse/engagement, estimant injustes les réclamations de la population, étant donné qu'elle s'acquitte, par ailleurs, de ses obligations légales, à savoir le paiement à l'Etat de la redevance et que l'affectation de cette dernière ne lui incombe.

Mises à part ces reproches, la population se plaint du fait que l'entreprise, pour certains postes auxquels ils s'estiment compétents, ait eu recours à une main

d'œuvre extérieure au lieu de valoriser les compétences locales.

Ces deux faits, mis ensemble, justifient la rancœur de la population et la prédisposent à des actes de violence aussi bien à l'égard de l'entreprise, qu'aux soi-disant non originaires occupants des postes importants dans l'entreprise.

Commentaire :

Il est légitime, pour la population, d'exiger le bénéfice de l'exploitation des minerais extraits de son territoire. Il faudra certainement vérifier dans quelles conditions et avec qui Envil Mining a signé le contrat social.

Aussi, ce contentieux sa gestion dénotent, de la part de la population civile, d'un manque de formation et d'information et, de la part de la société civile, d'une inefficacité de leurs organisations censées accompagner ces populations dans la défense de leurs intérêts.

Il ya donc besoin de former et d'informer la population et de mieux renforcer les capacités des organisations qui les représentent.

Par ailleurs, la population devrait exiger des autorités étatiques le compte de la gestion des redevances versées par cette entreprise.

Ce qui repose un problème général de transparence dans l'accès à l'information et de formation de la population.

Date de création : 6 janvier 2009 — Dernière modification : 30 janvier 2009

Fiche d'expérience n°1 216 – La vie d'un exploitant artisanal

Auteurs de la fiche : Ndayi Kasongo, creuseur

Lieu d'écriture : Lubumbashi

Date d'écriture: 18 février 2009

Texte :

Je réponds au nom de **Ndayi Kasongo**. J'habite au quartier Karina au N° 12 AV Kambove. Je suis marié et père de trois enfants.

La crise a fait que, par manque de moyen et d'emploi, je me retrouve en carrière, depuis 1999, pour trouver un peu d'argent pour les besoins de la famille; pour moi c'est une source de revenus, ce qui me permet de payer les études de mes enfants, les soins médicaux, le loyer, la nourriture...

Ce travail me procure ainsi une certaine stabilité, parce que j'arrive un tant soit peu à satisfaire à mes besoins.

J'éprouve beaucoup de difficultés, les travaux sont très pénibles, bien que les exploitants soient organisés en équipes de trois. Nous faisons la découverte manuellement, à l'aide des matériels dont nous disposons (bêche, masse, barre de mine, marteau...). Pour atteindre la couche qui contient les bons produits, il faut faire un mois. Vous voyez le sacrifice ! Surtout s'il faut, dans certains cas creuser jusqu'à une profondeur de 30m. C'est aussi vraiment pénible de transporter de lourds fardeaux, avec des sacs de 100kgs. Parce que dans un premier temps, quand on fait la découverte, on est obligé d'évacuer tout le sable pour atteindre la couche voulue, ce qui fait que j'ai chaque fois des douleurs partout. Il ya

aussi que chaque fois qu'on est en carrière, on a toujours en tête l'idée qu'un éboulement est possible, parce que toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies. L'Etat qui est en place ne sait nous sécuriser, mais il est le premier à nous faire payer des taxes souvent injustifiées. Nous sommes presque abandonnés à nous-mêmes. La SAESSCAM, qui devrait nous suivre et nous accompagner, perçoit ses taxes et ensuite prétend n'avoir pas les moyens pour faire le suivi.

Même si on y arrive à trouver les produits, il y a beaucoup de tracasseries (l'Etat, la garde industrielle); il n'existe pas de moyens de transport fiable pour déplacer les produits; on est confrontés à des difficultés lors de la vente des produits (teneur, diminution des poids).

Commentaire :

Ce monsieur se plaint des conditions dans lesquelles se fait l'exploitation artisanale. En dépit du manque de services fiables de suivi technique par les structures spécialisées de l'Etat, il subit les tracasseries pour le paiement des taxes; les risques de maladies et même de mort suite aux éboulements sont réels. Mais l'exploitation artisanale demeure une source de revenu, et constitue donc un emploi à considérer.

Date de création : 18 février 2009 —

Dernière modification : 18 février 2009



(d) ATELIER D'ANALYSE TRANSVERSALE

❖ Atelier d'analyse session 01 – Octobre 2009

En octobre 09, le projet a organisé la première pause analytique. Il s'est agi d'un atelier interne d'une semaine, pour extraire et croiser, des informations collectées et mises dans la base des données, les éléments de diagnostics, d'enjeux et de propositions qui ont été exprimés par les différents acteurs mis à contribution par le Projet. C'était donc un premier moment de synthèse et d'analyse transversale des matériaux pour déterminer les problèmes récurrents du secteur minier et s'accorder sur des défis de changements.

Dans le souci de compléter la cartographie et de l'enrichir, le projet a organisé, dans la même période d'une part deux ateliers de restitution et de validation des produits issus de l'atelier d'analyse transversale, l'un avec le CCZ et l'autre avec la PF des OSC/Mines, et deux autres ateliers de planification participative à KAMPEMBA et à SHAMITUMBA.

Une cartographie a été produite à l'issue du processus. Elle a d'abord servi au CCZ et à la PF des OSC/Mines à élaborer leurs PA 2011-2013.

❖ Atelier d'analyse session 02 – Février 2010

En février et mars 2010, le projet a tenu un atelier d'approfondissement thématique (Lubumbashi, du 15 au 19 février 2010) qui sera suivi de la tenue du premier **forum multiacteurs de partage d'expériences et de leçons au sein du CCZ** (Likasi, 20 février 2010) auquel ont pris une part active les autorités politico administratives et coutumières, les services techniques publics, les Coopératives, les OSC, la GCM et les partenaires d'appui. Sous le parrainage officiel du Maire de la Ville de Likasi, le Forum a été animé par l'ARGA et GO en a facilité le reporting.

Le forum a visé (i) le partage des leçons apprises pendant la première année de vie du projet et la confrontation de celles-ci avec les expériences d'autres partenaires ; (ii) l'identification des domaines collaboratifs entre les espaces de concertation mise en place par le projet : CCZ, PF des OSC, PLD et le Comité paritaire, et avec d'autres partenaires (facilitation de la mise en dialogue entre les acteurs et les initiatives existantes d'appui à la gouvernance du secteur minier).

Le forum a abouti aux recommandations principales suivantes :

- 1) La consolidation des acquis du projet, notamment par le renforcement des mécanismes de concertation et des capacités d'intervention des membres (connaissances des enjeux, capacités d'analyse, d'organisation, de communication, de plaidoyer, d'animation, de médiation, de négociation etc. ;

- 2) la recherche des partenaires, techniques et financiers, pour assurer la pérennité des mécanismes de concertation mise en place : CCZ, PF des OSC, PLD... ;
- 3) la finalisation des PA du CCZ et de PF des OSC (préciser les lignes stratégiques à moyen terme et détailler les activités à mener) et l'appui à la mobilisation des ressources notamment l'organisation du forum de partenaires et d'autres moyens de mise en relation partenariale.
- 4) La conduite d'une réflexion sur l'autonomisation et l'institutionnalisation des mécanismes de coordination (CCZ, PF des OSC, PLD...) ;

PRODUITS DES PREMIERS ATELIERS TRANSVERSAUX

A. Analyses thématiques

Le traitement des données collectées durant la période renseigne principalement sur trois thématiques :

- 1) La transparence dans le secteur minier
- 2) La protection des droits humains et socioéconomiques
- 3) La protection de l'environnement et la gestion durable

a.1 Sur la transparence dans le secteur minier

- Diagnostic
 - Inaccessibilité et/ou la non publication des informations relatives à l'exploitation et à la commercialisation des ressources minières
 - Défaut de régularité et de fiabilité des rapports de recherches relatifs à la transparence dans les opérations minières
 - La non maîtrise par l'état de l'assiette fiscale des entreprises minières ce qui ne permet pas d'en tirer le maximum de revenus fiscaux générés par l'exploitation minière
 - Déficit de maîtrise des méthodes et techniques d'enquêtes par les organes de contrôle de l'état et les OSC
 - Non maîtrise des normes internes et régionales de lutte contre la corruption et la fraude
 - Non maîtrise et faible application du code minier
 - Insuffisance de concertation et de dialogue entre communautés locales et entreprises extractives de minerai entraînant notamment des conflits
 - Violation des droits économiques, sociaux et culturels des communautés locales par les entreprises extractives de minerais
 - Absence d'équité, de justice et de transparence dans les procédures et pratiques de délocalisation des communautés
 - Faible impact des actions de plaidoyer menées par les différents acteurs
 - Faible maîtrise de normes modernes de lutte contre la corruption
 - Corruption érigée en mode transaction contractuel dans le domaine des mines
 - Prédominance des pratiques informelles dans l'activité minière
 - Incohérence du code minier par rapport à certaines dispositions de la constitution et de lois sectorielles (code foncier, forestier, ...)

- Enjeux et défis
 - Amélioration du cadre stratégique légal et réglementaire
 - Maximisation des recettes fiscales liées à l'exploitation minière et amélioration de la gestion des ressources publiques
 - Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines
 - Protection des droits économiques des communautés

- Propositions
 - Mise en cohérence de la loi financière, la loi minière et la loi sur la décentralisation
 - Mise sur pied d'un cadre législatif cohérent, contraignant et garantissant l'accès à l'information publique
 - Lutte contre la corruption, la fraude, la tracasserie, le détournement des fonds publics et l'impunité
 - Mise en cohérence des missions de différents services de collecte des informations statistiques et de taxation tant au niveau local que national
 - Promouvoir la professionnalisation de l'activité minière
 - La lutte contre le détournement de fonds publics
 - L'amélioration de gestion de ressources publiques
 - Renforcement de capacité de monitoring du secteur minier par les organes spécialisés de l'Etat et les organisations de la société civile;
 - Formation, vulgarisation et sensibilisation sur la connaissance et l'application de la législation minière
 - Promotion des mécanismes de concertation entre divers acteurs du secteur minier ;
 - Renforcement des capacités de communautés à négocier les cahiers de charge

a.2 Sur la protection des droits humains et socioéconomiques

- Diagnostic
 - Plusieurs violations des droits Humains dans les zones minières (Des arrestations arbitraires, des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des actes de torture, Des viols et violences faites à la femme , Présence d'enfants dans les mines, exploitation économique, abus sexuels, non scolarisation)
 - Des arrestations, menaces, intimidations, mêmes des attaques de la part des services de l'ordre à l'endroit des défenseurs des droits de l'homme
 - Exposition des populations riveraines aux routes détériorées à l'effet du transport intensif des minerais qui sont exposées notamment à la poussière et au bruit
 - Non respect des droits des populations riveraines des zones d'exploitation à l'environnement sain (pollution atmosphérique, terre, eau, bruit, espace, radio activité, ...)
 - Faible culture démocratique
 - Vulnérabilité aux maladies infectieuses (maladie respiratoire, malformation des enfants à la naissance, maladie de la peau liée à la toxicité de minerais) et aux accidents de travail et à la mort, due à un déficit de protection
 - Non publication des données statistiques des accidents professionnels par les hôpitaux partenaires
 - Non prise en charge de travailleur/ précarité de soins de travailleurs victimes d'accidents professionnels
 - Faible politique garantissant un emploi durable par les entreprises minières (emploi temporaire, syndicat au service de l'employeur, licenciements massifs et abusifs, salaires faibles, méconnaissance des droits à prime sur les heures supplémentaires)
 - Faible utilisation de la main d'œuvre locale (importation de main d'œuvre, insuffisance de la main d'œuvre locale qualifiée)
 - Précarité de l'exploitation artisanale (faible encadrement des services techniques, statut non clairement défini par la loi)
 - Faible connaissance de leurs droits, par les communautés, suite à une insuffisance de sensibilisation et un accès difficile à l'information
 - Persistance d'un climat de suspicion entre acteurs du secteur (l'Etat, les entreprises et les OSC) restreignant la collaboration et le respect des missions respectives
 - Manque de politiques et mécanismes de gestion et de résolution des conflits

- Le manque de professionnalisme dans l'approche des stratégies de plaidoyer (dû à l'insuffisance de formation, de documentation recherches et de la lecture, d'équipement en outils de travail et de stratégie d'intervention efficace) menées par les OSC faiblissant le rendement dans la défense des droits humains
- Non respect du droit à l'information par les acteurs (Etat, entreprises extractives, OSC, ..)
- Accès difficiles aux données statistiques et autres informations du secteur
- Insuffisance de transparence dans la gestion de l'Etat
- Enjeux et défis
 - Protection des droits humains et socio-économiques des populations des zones minières
 - Amélioration dans la production et la diffusion des informations des droits humains et socio-économiques des acteurs du secteur
 - Renforcement des capacités de contrôle citoyen dans le secteur
 - Amélioration du dialogue entre les différents acteurs du secteur dans l'élaboration et mise en œuvre des cahiers de charge environnementaux et sociaux
- Propositions
 - Promouvoir l'émergence des mécanismes de surveillance et de prise en charge de cas de violation de Droits humains et socio-économiques
 - Promouvoir l'émergence des mécanismes de dialogue entre les différents acteurs du secteur.
 - Mettre en œuvre des processus de production et de diffusion d'information qui soient accessibles et répondent aux besoins de différents utilisateurs
 - Promouvoir le renforcement des capacités professionnelles des OSC agissant dans le secteur
 - Assurer la meilleure protection des droits humains et socio-économiques des acteurs dans le secteur minier (emploi, santé, éducation, sécurité...)
 - Renforcer la part des revenus fiscaux tirés du secteur qui financent les politiques locales en matière d'emploi, de santé, d'éducation, de sécurité

a.3 Sur la protection de l'environnement et la gestion durable

- Diagnostic
 - Gestion durable et équilibrée de ressources naturelles, (Diminution des espaces agricoles et forestiers , Surexploitation des ressources minières : absence de politique de réserve dans l'octroi de concession , La confusion entre certaines dispositions du code minier, forestier, agricole, coutumier))
 - Non application des normes de sécurité environnementale (Le stockage de minerais dans des maisons d'habitation, Le transport de minerais à l'air libre, Absence d'équipements collectifs de protection)
 - Non application des plans de gestion environnementale par les sociétés minières (Usage de techniques archaïques de déforestation, Déforestation liée à la découverte et au besoin en énergie , Absence de reboisement systématique, L'exploitation minière dans des aires protégées, La pollution de l'environnement : eau/terre à cause notamment de l'absence des bassins de décantation, air (poussière, fumées), bruit, radio activité, L'installation d'usines dans les quartiers résidentiels)
 - Faibles capacités de gestion concertée de l'environnement (L'insuffisante maîtrise de la législation et de la technicité sur la gestion environnementale par les acteurs de la société civile, La passivité de la population, Le déficit de dialogue entre les différentes parties : autorités politiques, administration, exploitants miniers, OSC, partenaires, La faible implication des OSC et de la presse dans la réalisation d'études et de recherches/reportages sur l'environnement)
- Enjeux et défis
 - Promotion de politiques d'aménagement du territoire qui favorisent une gestion rationnelle et harmonieuse des ressources et de l'environnement

- Réduction de l'insécurité liée à l'inobservance des normes de production, de stockage et de transport et à l'insuffisance de prévention sanitaire
- Renforcement du rôle des acteurs non étatiques dans l'élaboration et le suivi de l'exécution des cahiers de charges environnementaux
- Propositions
 - Plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la loi cadre sur l'environnement
 - Assurer l'appropriation de la loi par l'ensemble des catégories d'acteurs
 - La mise en cohérence des lois sectorielles (foncier, minier, agricole, forestier, ...)
 - Renforcer le plaidoyer international en faveur du respect par les entreprises minières les standards en matière de l'exploitation
 - Réserver les espaces pour l'agriculture
 - Plaidoyer pour la constitution à long terme de réserves minières stratégiques
 - Garantir l'intégrité des aires protégées, du patrimoine culturel, des agglomérations autour des sites miniers et des sites d'intérêt commun (cimetière, ...)
 - La mise en place de dispositifs plus contraignants d'application de la législation en matière environnementale
 - Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organes de contrôle des normes sanitaires et environnementales
 - Le renforcement des capacités des opérateurs miniers en matière de normes environnementales et sanitaires
 - Le renforcement des capacités de représentation et de négociation des populations en matière de gestion de cahier des charges environnementaux et sociaux
 - La systématisation des cahiers de charge environnementaux et sociaux et leur stricte mise en œuvre
 - Plus d'équité et de justice dans le règlement des différends environnementaux
 - Sensibilisation et formation de la population sur la législation environnementale
 - Promouvoir des mécanismes adaptés de dialogue entre les exploitants et les communautés environnantes
 - Accompagner la population dans les actions judiciaires
 - Renforcer les OSC du secteur dans la délivrance des services d'assistantes judiciaires qu'elles offrent aux communautés
 - Renforcer les capacités d'investigation et d'analyse des medias en matière de normes environnementales et sanitaires
 - Renforcer le partenariat avec les médias dans le monitoring environnemental et sanitaire

B. Identification des défis de changements (croisements thématiques)

Le croisement entre les diagnostics, les enjeux et les propositions et leur analyse permet de dégager et de problématiser un certain nombre de changements :

- 1) Le renforcement de l'accès démocratique à l'information
- 2) Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques
- 3) La facilitation du dialogue entre les acteurs
- 4) Le renforcement de l'état de droit et de l'équité dans la gestion du secteur minier
- 5) La conformation des pratiques aux politiques et orientations définies par l'Etat
- 6) L'amélioration du cadre législatif et réglementaire

a.1 Sur le renforcement de l'accès démocratique à l'information

- Diagnostic
 - Inaccessibilité et/ou la non publication des informations relatives à l'exploitation et à la commercialisation des ressources minières
 - Défaut de régularité et de fiabilité des rapports de recherches relatifs à la transparence dans les opérations minières

- La non maîtrise par l'état de l'assiette fiscale des entreprises minières ce qui ne permet pas d'en tirer le maximum de revenus fiscaux générés par l'exploitation minière
- La non publication des données statistiques des accidents professionnels par les hôpitaux partenaires
- Accès difficiles aux données statistiques et autres informations du secteur
- Enjeux
 - Amélioration de la régularité et de la fiabilité des rapports de recherches relatifs à la transparence du secteur
 - Amélioration dans la production et la diffusion des informations sur les droits humains et socio-économiques des acteurs du secteur
- Propositions
 - Mettre en cohérence les missions de différents services de collecte des informations statistiques et de taxation tant au niveau local que national
 - Mettre en œuvre des processus de production et de diffusion d'information qui soient accessibles et répondent aux besoins de différents utilisateurs
 - Sensibiliser et former la population sur la législation environnementale
 - Renforcer le partenariat avec les médias dans le monitoring environnemental et sanitaire

a.2 Sur le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques

- Diagnostic
 - Déficit de maîtrise des méthodes et techniques d'enquêtes par les organes de contrôle de l'état et les OSC
 - Non maîtrise des normes internes et régionales de lutte contre la corruption et la fraude
 - Non maîtrise et faible application du code minier
 - Faible impact des actions de plaidoyer menées par les différents acteurs
 - Faible maîtrise de normes modernes de lutte contre la corruption
 - Les communautés ont une faible connaissance de leur droit suite à une insuffisance de sensibilisation, un accès difficile à l'information
 - Le manque de professionnalisme dans l'approche des stratégies de plaidoyer (dû à l'insuffisance de formation, de documentation recherches et de la lecture, d'équipement en outils de travail et de stratégie d'intervention efficace) menées par les OSC faiblissant le rendement dans la défense des droits humains
 - Non respect du droit à l'information par les acteurs (Etat, entreprises extractives, OSC, ..)
 - Faibles capacités de gestion concertée de l'environnement (L'insuffisante maîtrise de la législation et de la technicité sur la gestion environnementale par les acteurs de la société civile, La passivité de la population, Le déficit de dialogue entre les différentes parties : autorités politiques, administration, exploitants miniers, OSC, partenaires, La faible implication des OSC et de la presse dans la réalisation d'études et de recherches/reportages sur l'environnement)
- Enjeux
 - Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines des OSC
 - Renforcement du rôle des acteurs non étatiques dans le monitoring du secteur
- Propositions
 - Renforcer de capacité de monitoring du secteur minier par les organes spécialisés de l'Etat et les organisations de la société civile;
 - Promouvoir des programmes de formation, de vulgarisation et de sensibilisation sur la connaissance et l'application de la législation minière
 - Renforcement des capacités de communautés à négocier les cahiers de charge
 - Promouvoir le renforcement des capacités professionnelles des OSC agissant dans le secteur

- Assurer l'appropriation de la loi par l'ensemble des catégories d'acteurs
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organes de contrôle des normes sanitaires et environnementales
- Le renforcement des capacités des opérateurs miniers en matière de normes environnementales et sanitaires
- Renforcement les capacités de représentation et de négociation des populations en matière de gestion de cahier des charges environnementaux et sociaux
- Renforcer les OSC du secteur dans la délivrance des services d'assistantes judiciaires qu'elles offrent aux communautés
- Renforcer les capacités d'investigation et d'analyse des medias en matière de normes environnementales et sanitaires

a.3 Sur la facilitation du dialogue entre les acteurs

- Diagnostiques
 - Insuffisance de concertation et de dialogue entre communautés locales et entreprises extractives de minerai entraînant notamment des conflits
 - Persistance d'un climat de suspicion entre acteurs du secteur (l'Etat, les entreprises et les OSC) restreignant la collaboration et le respect des missions respectives
 - Manque de politiques et mécanismes de gestion et de résolution des conflits
- Enjeux
 - Amélioration du dialogue entre les différents acteurs du secteur dans l'élaboration et mise en œuvre des cahiers de charge environnementaux et sociaux
- Propositions
 - Promotion des mécanismes de concertation entre divers acteurs du secteur minier
 - Promouvoir l'émergence des mécanismes de dialogue entre les différents acteurs du secteur
 - Promouvoir des mécanismes adaptés de dialogue entre les exploitants et les communautés environnantes

a.4 Sur le renforcement de l'Etat de droit et de l'équité dans la gestion du secteur minier

- Diagnostiques
 - Violation des droits économiques, sociaux et culturels des communautés locales par les entreprises extractives de minerais
 - Absence d'équité, de justice et de transparence dans les procédures et pratiques de délocalisation des communautés
 - Corruption érigée en mode transaction contractuel dans le domaine des mines
 - Violations des droits Humains dans les zones minières (Des arrestations arbitraires, des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des actes de torture, Des viols et violences faites à la femme , Présence d'enfants dans les mines, exploitation économique, abus sexuels, non scolarisation)
 - Des arrestations, menaces, intimidations, mêmes des attaques de la part des services de l'ordre à l'endroit des défenseurs des droits de l'homme
 - Non respect des droits des populations riveraines des zones d'exploitation à l'environnement sain (pollution atmosphérique, terre, eau, bruit, espace, radio activité, ...)
 - Faible culture démocratique
 - À défaut de protections adéquates, les travailleurs sont exposés aux maladies (maladie respiratoire, malformation des enfants à la naissance, maladie de la peau liée à la toxicité de minerais), aux accidents de travail et à la mort
 - La non prise en charge de travailleur/ précarité de soins de travailleurs victimes d'accidents professionnels
 - Insuffisance de transparence dans la gestion de l'Etat
- Enjeux
 - Protection des droits économiques des communautés

- Protection des droits humains et socio-économiques des populations des zones minières

- Propositions

- Assurer la meilleure protection des droits humains et socio-économiques des acteurs dans le secteur minier (emploi, santé, éducation, sécurité...)
- Renforcer la part des revenus fiscaux tirés du secteur qui financent les politiques locales en matière d'emploi, de santé, d'éducation, de sécurité
- Renforcer le plaidoyer international en faveur du respect par les entreprises minières les standards en matière de l'exploitation
- Créer les conditions institutionnelles d'une plus grande équité et justice dans le règlement des différends environnementaux
- Promouvoir l'émergence de mécanismes de surveillance et de prise en charge de cas de violation de Droits humains et socio-économiques

a.5 Sur la conformation des pratiques aux politiques et orientations définies par l'Etat

- Diagnostics

- Les politiques de recrutement menées par les employeurs ne garantissent pas un emploi durable et une rémunération équitable (emploi temporaire, insuffisante promotion de la main d'œuvre locale, interprétation abusive de la convention du travail)
- Les services techniques ne fournissent pas à l'exploitation artisanale tout l'encadrement requis, du fait du flou réglementaire et organisationnel en la matière
- Les exploitants miniers ne se conforment pas aux règles édictées en matière de protection et de sécurité environnement et sanitaire (la non conformation aux plans de gestion environnementale ou leur inadéquation ; la non application des normes de sécurité)

- Enjeux

- La protection et la revalorisation de l'emploi minier
- La professionnalisation de l'activité artisanale
- Réduire l'insécurité liée à l'inobservance des normes de production, de stockage et de transport et à l'insuffisance de prévention sanitaire
- La gestion durable des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures

- Propositions

- Renforcer les dispositifs de contrôle étatiques des entreprises minières
- Renforcer les capacités d'organisation et de négociation des travailleurs miniers
- Promouvoir le développement de coopératives de base capables d'organiser les creuseurs et de se constituer en interlocuteurs de la grande coopérative
- Systématiser la mise en oeuvre et le strict respect d'un cahier de charge environnementale social et l'étendre à tous les types d'exploitation
- Réserver ou geler l'exploitation d'une partie des gisements miniers actuellement prouvés
- Garantir l'intégrité des aires protégées, du patrimoine culturel, des agglomérations autour des sites miniers et des sites d'intérêt commun (cimetière, ...)
- Pousser vers la semi-transformation pour maximiser le rendement de l'exploitation minière en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles

a.6 Sur l'amélioration du cadre législatif et réglementaire

- Diagnostics

- L'incohérence du code minier et la confusion avec certaines dispositions contenues dans la loi fondamentale, la décentralisation ou le code forestier, agricole, ainsi qu'avec les lois coutumières
- La prédominance des pratiques informelles dans l'activité minière

- Exposition des populations riveraines aux routes détériorées et à l'effet du transport intensif des minerais qui sont exposées notamment à la poussière et au bruit
- l'inadéquation de la convention régissant le statut des travailleurs miniers
- Ni le code minier, ni les autres lois cadres sectorielles ne prévoient explicitement l'obligation de mettre en réserve des gisements miniers pour les générations futures
- Enjeux
 - Amélioration du cadre stratégique légal et réglementaire
 - La gestion rationnelle et harmonieuse des ressources et de l'environnement
 - Maximisation des recettes fiscales liées à l'exploitation minière et amélioration de la gestion des ressources publiques
- Propositions
 - Mettre sur pied d'un cadre législatif cohérent, contraignant et garantissant l'accès à l'information publique
 - Mener des plaidoyers pour la mise en œuvre effective de la loi cadre sur l'environnement
 - Promouvoir une législation contraignante pour la constitution à long terme de réserves minières stratégiques
 - Mettre en place de dispositifs plus contraignants pour l'application de la législation en matière environnementale
 - Rééquilibrer les différentes lois sectorielles (minier, foncier, forestier, agricole) au profit d'une plus grande sécurisation des espaces agricoles
 - Mettre en cohérence la loi financière, la loi minière et la loi sur la décentralisation
 - Lutter contre la corruption, la fraude, la tracasserie, le détournement des fonds publics et l'impunité

4) Mise en œuvre de la composante 03- Renforcement des capacités des communautés et des acteurs locaux

a) CADRE DE MISE EN ŒUVRE

La composante « renforcement des capacités des communautés et acteurs locaux » est principalement conduite à travers les interventions menées en vue de :

- **faciliter l'accès à l'information sur le code minier et généralement à toute autre information contribuant à l'amélioration de la transparence du secteur ;** L'information a une portée large. Elle concerne l'accès et la maîtrise de la législation minière générale, y compris les règles en matière d'exploitation et de commercialisation des ressources minérales ; le projet en élaborera des extraits synthétiques des parties les plus pertinentes et les éditera en français facile, également accessible au plus grand nombre d'utilisateurs ; à ces extraits synthétiques de textes et règlements miniers, s'ajouteront les différents documents que le Projet produit au fur et à mesure (études de profils, notes de diagnostics et de propositions...) ;
- **de construire les capacités de prise en charge des différentes missions décrites aussi bien au sein de la PF OSC/Mines que de la CCZ de Likasi/Kambove ;** pour rappel, la PF OSC/Mines s'est défini quatre axes d'intervention stratégique : (i) promouvoir la professionnalisation des exploitants artisanaux ; (ii) promouvoir des

modèles d'exploitation durable des ressources minières ; (iii) contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ; (iv) contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel de gouvernance du secteur minier ; la PF OSC/Mines, pour sa part, interviendra sur les axes stratégiques suivants : (i) améliorer l'efficacité des interventions des OSC du secteur minier ; (ii) influencer les décisions d'orientations stratégiques dans le secteur minier ;

- **de renforcer l'éveil et la conscientisation des communautés**, à travers les APP (atelier de planification participative) régulièrement co-animés entre l'équipe de projet et les commissions techniques installées au sein du CCZ ; les APP sont des instruments participatifs de négociation et de concertation avec les communautés, en vue d'identifier des interventions concertées et s'accorder sur leurs modalités d'exécution et de contrôle ; le projet facilitera le contact régulier entre les communautés et les structures locales d'appui (notamment le CCZ) pour la conduite d'activités de sensibilisation et de vulgarisation sur les sites miniers (Shamitumba et Karadjipopo) et les villages environnants (ex. Kampemba).

b) REALISATIONS

(i) ACTIVITES O1 : AMELIORATION DE L'ACCES DEMOCRATIQUE A L'INFORMATION

(a) ELABORATION D'UN GUIDE D'ANIMATION SUR LE CODE MINIER

Un premier draft de l'**extrait simplifié du code minier** a été réalisé par des consultants. C'est une compilation d'extraits synthétiques des articles les plus essentiels du code minier. L'équipe de projet a estimé que cette mouture ne convenait pas encore au besoin exprimé. Si le produit était accessible à des cibles déjà bien alphabétisées en français, le format d'écriture et de présentation ne convenait pas encore à des cibles essentielles comme les exploitants artisanaux ou simplement les communautés villageoises. On convint alors que les OSC, déjà rompues aux activités de sensibilisation et de vulgarisation, étaient mieux outillées pour conduire ce projet et il fut donc décidé de confier à la PF OSC/Mines, l'adaptation du produit aux besoins d'animation sur les sites miniers et au sein des communautés villageoises environnantes.

Un **atelier de production du guide d'animation** est prévu dans ce cadre, courant juillet 2010. Les matériaux réalisés par les consultants seront le principal support de travail. Un spécialiste en production de guide pédagogique sera recruté, dont la responsabilité est l'animation de l'atelier (lequel réunira essentiellement les membres de la PF OSC/Mines et un représentant de chacune des commissions techniques de la CCZ) en vue d'accoucher collectivement des supports d'animation et de finaliser les produits attendus.

L'option d'installer la finalisation de ce guide d'animation au sein de la PF OSC/Mines participe, par ailleurs, du renforcement des capacités méthodologiques des membres de ce cadre de concertation. En plus de disposer d'outils d'animation qui leur serviront au-delà des besoins spécifiques du projet, au renforcement de leurs propres boîtes à outils dans la conduite régulière de leurs activités, les participants à l'atelier seront initiés à une **méthodologie d'élaboration de guide pédagogique**.

(b) PERSPECTIVES RELATIVES AU RENFORCEMENT DE L'ACCES DEMOCRATIQUE A L'INFORMATION

L'amélioration de l'accès à l'information constitue l'un des défis majeurs de changement révélés à l'issue du premier cycle d'analyse transversale et cela a été confirmé lors du Forum de mars 2010.

Certaines des propositions vont dans le sens des objectifs liés à la réalisation d'un Guide d'animation sur le code minier (« Mettre en œuvre des processus de production et de diffusion d'information qui soient accessibles et répondent aux besoins de différents utilisateurs » et « Sensibiliser et former de la population sur la législation environnementale »). A plus long terme, les plans d'action de la CCZ et de la PF OSC/Mines prennent en charge, sur les territoires couverts, une partie des implications opératoires liées à la mise en oeuvre de ces propositions. L'enjeu sera donc de négocier des partenariats techniques et financiers capables de soutenir les plans stratégiques de développement de la CCZ et de la PF OSC/Mines.

Mais à long terme et dans une approche plus stratégique des problèmes diagnostiqués, les propositions concourant au renforcement de l'accès démocratique à l'information sur le secteur minier nécessiteront un partenariat entre tous les acteurs. Et la mise en oeuvre de telles propositions exigera des autorités publiques une volonté politique plus affirmée. D'où encore, l'utilité de l'émergence d'un mécanisme paritaire — Etat/Acteurs non étatiques — en mesure d'organiser une concertation régulière sur les obstacles multiformes qui empêchent la production et la circulation des informations sur le secteur minier et d'élaborer des propositions susceptibles d'être prises en charge dans des délais raisonnables.

Enfin, d'autres leviers sur lesquels le Projet s'appuiera, ce sont aussi les initiatives nationales et internationales visant l'amélioration de la gouvernance du secteur minier, principalement : le projet PROMINES et l'ITIE. Notamment, à travers la « composante 06 : Plaidoyer et Lobbying aux plans national et international », des actions synergiques seront recherchées en partenariat avec ces deux initiatives.

(ii) ACTIVITES 02 - RENFORCEMENT DES CAPACITES EN LEADERSHIP ET EN GESTION ET PREVENTION DES CONFLITS

Cette activité a été organisée pendant trois jours au Centre Méthodiste Unie, quartier NKOLOMONI, à l'intention des 23 cadres de base des quartiers

NKOLOMONI, KAPONONA, KANONA (8 Chefs de Blocs + 1 Chef de quartier KANONA, 8 Chefs de blocs + 1 Chef de quartier NKOLOMONI, 4 Chefs de blocs + 1 Chef de quartier KAPONONA) et de 04 Membres du Cadre de concertation : le Président de la « Commission technique, Service droits humains », la Présidente de la « Commission juridique », le Président de la « Commission Environnement ».

Sous la supervision du Chef de Projet, l'animation a été assurée par le Médiateur et le Président de la Commission technique. Les membres du CCZ ont assuré l'assistance à la rédaction et à la capitalisation des productions de l'atelier.

Le CCZ voulait positionner les cadres de base, comme **acteurs et porteurs d'initiatives de prévention et de gestion pacifique des conflits locaux, de changement des mentalités et de transformation de l'image des « quartiers rouges », et d'influence positive au sein des communautés.** Il fallait renforcer leurs capacités en matière de leadership local et en technique de prévention et de gestion des conflits, de sorte qu'ils puissent servir de points d'appui et de relais aux différentes initiatives que le CCZ se propose de promouvoir dans ces localités.

Déroulement de l'atelier

- **Session 01 – Problématisation : diagnostic de la dynamique des conflits et tentative d'explication du comportement des habitants face aux événements de KARAJIPOPO.** Quel est l'historique des événements ? Comment les faits se sont-ils enchaînés ? Comment les populations ont-elles réagi et quels actes ont-elles posés ? Pourquoi ces trois quartiers sont-ils dénommés « zone rouges » ? Quelle est la nature véritable du conflit et comment risque-t-il d'évoluer ? Quelles sont les missions que le CCZ devra porter et quel serait le rôle des cadres de base, dans une démarche de gestion préventive et pacifique de ce conflit ? L'animation pédagogique de cette session les acteurs à s'accorder sur une compréhension commune de la nature du conflit et de ses origines ; sur les scénarios d'évolution probables du conflit, si rien n'était entrepris pour rétablir la confiance entre les différentes parties ; sur les initiatives de conciliation à mener ; sur les rôles et responsabilités des différents intervenants ?
- **Session 02 - Emergence d'un leadership local.** L'objet de la session était de former le cadre de base comme étant un acteur potentiellement capable d'influencer et de mobiliser la population locale à travers une vision partagée des problèmes et des solutions, grâce à une compréhension plus stratégique des enjeux de développement local, au regard, notamment des contraintes et des opportunités offertes par l'exploitation minière. Les séminaristes ont partagé le concept de leader, sa typologie ainsi que les notions d'influence, de capacité d'entraîner/de mener les masses/les groupes. Ils se sont exercés individuellement à **analyser leurs propres pratiques.** Regroupés par quartier, ils ont essayé

de se représenter, concrètement, une **vision collective de l'entité locale** ; les échanges en plénière ont consolidé et systématisé la notion de vision collective. Lors des discussions, les cadres de base ont eu à exprimer des besoins d'accompagnement. En particulier, ils sont demandeurs de projets communautaires d'infrastructures et d'équipement.

- **Session 03 - Formation sur la gestion pacifique des conflits.** La formation était portée par l'étude de cas sur le conflit de Karadjipopo. Ce conflit, à l'instar de celui-ci qui a eu lieu à Shamitumba, résultait de nouveau de la confusion née des textes réglementant le statut des coopératives minières et, surtout, de l'étendue des droits dont jouit une coopérative concession d'un site minier affectés à ce type d'exploitation. Dans les deux cas, à Karadjipopo comme à Shamitumba, une coopérative minière, ici la CDM, (fonctionnant en fait comme une entreprise privée), sur la base d'une concession reçue de l'autorité administrative, a estimé qu'elle jouissait d'un droit d'exploitation exclusive sur l'ensemble du site minier concerné et que, donc, tout autre exploitant artisanal (creuseur ou négociant), devrait impérativement opérer sous sa responsabilité et à ses conditions, sous peine d'exclusion du site minier. La décision de la coopérative installée à Karadjipopo, d'exclure les creuseurs artisanaux dont le site minier constituait le seul moyen de survie, sans qu'aucune alternative ne leur ait été proposée et sans qu'aucune compensation n'ait été versée, a été perçue par les populations concernées, comme un déni de justice, une grave provocation, une humiliation et un manque de considération à leur endroit. Et face à ce sentiment d'injustice, le seul moyen d'expression dont disposent les communautés, ce sont la colère et la violence. D'où la nécessité, au-delà de l'urgence de clarifier les textes réglementant l'exploitation artisanale et de les rééquilibrer dans le sens d'une meilleure protection des droits des intervenants les plus vulnérables (les creuseurs artisanaux principalement), de construire des mécanismes locaux adaptés, de prévention et de gestion pacifique des conflits. La session 03 était donc beaucoup plus centrée sur une discussion sur les enjeux de la construction de tels instruments locaux de prévention et de gestion pacifique des conflits. Il s'est agi de confronter les imaginaires des différents acteurs pour esquisser les contours d'une initiative de renforcement des capacités locales de prévention et de gestion pacifique des conflits que pourrait porter le CCZ. C'est un axe stratégique que le processus d'élaboration du plan local de développement devra approfondir et systématiser.

Etude de cas : Gestion des conflits à SHAMITUMBA

En septembre 2009, le projet a facilité la conduite par le CCZ d'une mission de réconciliation entre la CMKK, les négociants et creuseurs à SHAMITUMBA qui étaient opposés dans un conflit d'intérêt autour de la fixation des produits minéraux artisanaux. Dans

le souci d'assurer l'exécution de l'arrêté ministériel instituant SHAMITUMBA en site d'exploitation artisanale, le gouvernement provincial a confié sa gestion à la CMKK en lui dotant la mission d'améliorer la production et les conditions de vie des artisans,

notamment à travers la découverte mécanisée du site d'exploitation en contractant des partenariats avec des sociétés intéressées.

La nomination de la CMKK n'a pas contenté les artisans. Dès son arrivée, la CMMK oblige MDS de libérer le site qu'il occupe illégalement. Et pourtant elle est y installée bien avant et y a déjà tissé des relations d'affaires avec les artisans : négociants et creuseurs.

Le mercredi 23 septembre 09, les exploitants artisanaux (creuseurs et négociants) de SHAMITUMBA se sont révoltés contre la CMMK et lui ont refusé l'accès au site, lui et le son partenaire. Ils n'acceptent pas l'introduction des engins de découverte et l'installation du concentrateur mobile qu'apporte l'entreprise partenaire (Atlantic, société zambienne). En vérité, la CMKK avait interdit la sortie des produits minéraux de SHAMITUMBA, imposant les creuseurs de ne vendre exclusivement qu'Atlantic. Cette décision unilatérale est mal perçue par les négociants « sponsor » qui voient leurs intérêts disparaître notamment la perte des puits dont ils ont financé le creusage ; la confiscation des produits réalisés et de la main d'œuvre - « creuseurs »- acquis à leur cause.

Se saisissant de l'affaire, le CCZ a réalisé les activités suivantes pour essayer de remettre les acteurs au dialogue et les appuyer à négocier pacifiquement des intérêts opposés.

Entretien avec le point focal du Maire.

Le Conflit de SHAMITUMBA a eu des incidents sur l'ordre public. Le CCZ a estimé qu'il fallait agir en appui aux autorités locales pour mettre fin aux troubles et assurer la reprise effective des activités. Le cadre de concertation a rencontré mercredi 23 septembre, à son office, le Chef de Bureau des droits humains en sa qualité du représentant du Maire à cette initiative, en vue d'échanger sur les événements survenus SHAMITUMBA et identifier des actions conjointes à mener pour le rétablissement de la paix et la tranquillité. A l'issue de la rencontre, et après concertation entre le représentant du Maire au Cadre et son intérimaire - le Maire de la Ville de Likasi étant en mission de service- les autorités ont salué l'initiative et suggéré au Cadre

de concertation plutôt de collaborer avec l'Administrateur du Territoire de Kambove qui a compétence sur cette juridiction.

Entretien avec le l'Administrateur du territoire de Kambove. La rencontre du mercredi 23 septembre entre l'Administrateur du Territoire et le CCZ s'est organisée sur des stratégies pour calmer les troubles survenus à SHAMITUMBA. Une mission conjointe a fait une décente sur le site. Elle était accompagnée du Commandant de la police (avec cortège) et du Chef de poste de l'ANR. Le SADRI a apporté l'appui logistique à la mission. La mission a réalisé une réunion restreinte d'état des lieux avec la police des mines ; une tribune d'expression populaire au cours de laquelle les exploitants artisanaux ont formulé des revendications et l'Administrateur de Territoire a fait adresse publique d'appel au calme et de promesse au règlement du conflit.

Descente de terrain. A SHAMITUMBA, le 24 septembre 09. Une forte délégation est descendue sur terrain. Conduite par l'Administrateur du Territoire Adjoint de Kambove, Chargé des finances et son protocole, l'équipe été composée:

- . du Comandant second de la Police territoriale, le Major accompagné des 6 policiers ;
- . des membres du cadre de concertation (9 personnes : SAESSCAM, Division des mines, Environnement, OSC, Service des Droits humains, Journaliste) ;
- . de l'Equipe du projet (2 personnes) ;
- . d'un représentant de Groupe One

Les activités suivantes ont été menées sur le terrain :

- *Réunion restreinte de la délégation avec le Commandant de la police des mines et hydrocarbures.* La rencontre à permis aux missionnaires de comprendre le but de la révolte, la raison de la présence des policiers de Likasi sur le site situé dans le Territoire de Kambove et d'appréhender le problème dans ses détails, notamment la police est venue au secours de la CMKK et de son partenaire. Au cours de cette entretien, vue l'importance des faits rapportés, il a été décidé de rencontrer

la CMKK et son partenaire en dehors du site d'exploitation.

- *Une tribune d'expression populaire à l'attention des exploitants artisanaux.* Venus en masse écouter l'autorité, un seul message figurait sur les calicots : « solutions ». Dans son adresse, l'Administrateur du Territoire a réussi à apaiser les manifestants, en expliquant que sa descente avait pour but de recueillir justement les doléances des exploitants. Dans leur intervention, les creuseurs ont relaté l'historique de la carrière dans ses détails. Les creuseurs formulé leurs préoccupations en des termes que voici :
 - . la CMKK n'est jamais effective sur le site, elle n'encadre pas des creuseur et n'a aucun puits ;
 - . elle empêche l'évacuation de nos produits ;
 - . le site a été attribué aux exploitants artisanaux. Comment la CMKK peut amener un partenaire avec les engins ;
 - . « Nous ne voulons pas de la CMKK et son partenaire » ;
 - . nous voulons évacuer les produits aujourd'hui ;
 - . sans solution, c'est la guerre.
- Les négociants, quant à eux, ont exprimés leurs positions, résumés en trois points:
 - . nous avons investi durant des mois pour avoir les produits à évacuer ;
 - . nous demandons à l'autorité d'intervenir pour que les artisanaux continuent leurs activités ;
 - . nous protégerons nos activités au péril de nos vies.

L'Administrateur de KAMBOVE a conclu la réunion par la célèbre phrase « KITOYO

MWANGU, KITOYO MWAKO » qui veut dire littéralement « le poisson chez le voisin, le poisson chez moi » rappelant un peu la notion de justice distributive. Il a promis de trouver un terrain d'entente pour le bien de tout un chacun ; quant à l'évacuation des produits, la hiérarchie sera contactée et une réponse sera donnée aux manifestants.

- *Rencontre avec la CMKK et son partenaire.* Après le terrain, la mission a rencontré à Likasi le partenaire de la CMKK pour recueillir aussi sa position sur la question de l'évacuation des produits et la présence des négociants sur le site. Atlantic Mining a dit que les creuseurs seront encadrés et leurs produits seront achetés à un prix préférentiel après test de laboratoire en teneur de cuivre et cobalt. Les négociants ne sont plus utiles sur les sites. Avec la découverte, il n'y aura plus de puits ni des négociants et les conditions de travail seront améliorées. Un montant forfaitaire, à titre d'indemnisation, pourra être donné aux négociants qui prouveront l'investissement sur le site. Au cours des échanges, le SAESSCAM formulé a deux recommandations à savoir :

- les creuseurs vivent au jour le jour et ne pourront pas attendre le paiement après le test des produits, il appartient à la CMKK de veiller à cet aspect pour la sécurisation son partenaire ;
- Un contact direct avec les négociants est à envisager pour consolider la paix sur le site

Considérant la richesse de ces échanges et la nécessité, l'Administrateur du territoire a décidé une réunion officielle urgente à son bureau le vendredi 25 septembre 09 à laquelle étaient aussi conviés les responsables de la CMKK, du SAESSCAM et du Cadre de concertation.

(iii) ACTIVITES 03 - AMELIORATION DES CONDITIONS TECHNIQUES D'EXPLOITATION

Les exploitants artisanaux intervenant sur le site de SHAMITUMBA avaient informé le CCZ des risques graves d'éboulements dangereux constatés sur le site. Au cours d'une session de la CCZ, au mois d'aout 2009, le cadre de concertation décida d'intervenir et mandat fut donné à la Commission

Technique d'effectuer une mission d'évaluation technique en vue de proposer des solutions adéquates.

C'est dans ce cadre que le Projet a appuyé la conduite d'une étude à SHAMITUMBA, pilotée par la Commission Technique du CCZ de Likasi/Kambove, dans le but de répertorier et de cartographier les zones à risques ; de cibler les points de captage d'eau et d'en suggérer des solutions palliatives.

L'étude a formulé les recommandations suivantes :

- détourner le tracé de la route et le déplacer vers le Sud de son emplacement actuel afin d'éviter son effondrement en saison des pluies ;
- étayer les parois des galeries et des puits afin de stabiliser le sol ;
- remblayer les puits improductifs abandonnés par les artisanaux ;
- nettoyer et dégager les entrées des puits ;
- mettre à jour la connaissance géologique des lieux afin d'en définir l'extension latérale de la minéralisation ;
- élaborer un plan de découverte et de stockage du stérile et du minerai ;
- étudier les possibilités de captage d'eau et de récupération afin d'alimenter le village et les usines de traitement ;
- élaborer un programme de réhabilitation de l'environnement ;
- délocaliser le campement des creuseurs, situé sur le lieu de passage des engins et construire en matériaux durables ;
- étudier l'exhaure du site pour éviter la noyade des puits ;
- installer un bon système de drainage d'eau des pluies et du concentrateur ;
- prévoir la construction d'un centre de santé pour les premiers soins.

Présentation sommaire des problèmes relevés sur le site de SHAMITUMBA

La Commission technique a observé une série des fissures au niveau de la carrière principale. Ces endroits correspondent soit à des zones de cassures (failles) soit à des zones de contact entre roches argileuses et roches cohérentes dure.

Les **zones à failles** s'avèrent les plus dangereuses. L'une longe parallèlement la carrière du bassin 1 et la route principale d'accès au site (qui est empruntée continuellement par des camions lourdement chargés). La fissure est en perpétuel décrochement (au jour de l'étude, la largeur mesurait 10 cm d'ouverture). La faille est profonde et durant la saison des pluies sera un endroit propice à l'infiltration d'eau de ruissèlent. Il est à craindre que cette eau, se cherchant un passage souterrain,

provoque le gonflement des couches argileuses qui entraîneront des éboulements successifs avec glissement de terrain dont l'impact sera catastrophique. L'autre faille, presque invisible, affleure à la surface, sur la route principale de direction Nord-Sud perpendiculairement à l'endroit où disparaît la première faille décrite plus haut. Cette fissure se dirige dans la direction Nord-Sud vers le bassin 2.

Quant aux **zones à fissures**, elles sont localisées dans les endroits de contact entre roches altérées et roches cohérentes. Quoique de faible ouverture et peu profonde, ces fissures peuvent être la base de glissement sur terrain pentu. On les trouve principalement dans le bassin 1 sur le flanc gauche. Dans cette zone sont concentrés les puits et les galeries des

artisans dirigés vers l'ouest où se localise la minéralisation en souterrain et l'aire de stockage des minerais de MDS. La Commission a analysé, d'un point de vue technique, le projet de découverte semi-mécanisée prévue dans le partenariat entre la CMKK et Atlantic. Le plan de découverte porte sur une zone située à plus ou moins 01 Km du campement des creuseurs, à l'Ouest du Bassin1. L'exploitation se fera à flanc de colline, dans la brèche de Rat, très altérée, où le niveau hydrostatique est à peu près de 02 mètres au-dessus de la surface. La minéralisation semble être intéressante, mais les venues d'eau devront être maîtrisées pour une exploitation efficiente. La Commission a fait remarquer que l'emplacement des bassins de décantation et du concentrateur, à plus ou moins 500 m du lieu d'extraction, posera, dans le futur, des problèmes d'ordre environnemental : la source d'eau, située en contrebas de la zone d'extraction (29 m plus bas) et aussi la méconnaissance de l'extension latérale du gisement, pourraient entraver son développement futur. L'eau provient de la colline située

au-dessus de la source et elle est utilisée pour le lavage des habits et le nettoyage des minerais vers le bas. Le projet prévoit d'installer des tuyaux d'adduction d'eau afin d'éviter les attroupements des gens autour du même point d'eau.

L'engin d'excavation, installé par le projet, n'est pas adapté à l'exploitation minière. Il possède un godet qui peut extraire moins d'une tonne de produits. La Commission a aussi noté l'absence de camion benne, vital dans cette phase de découverte. La gestion du stérile pose déjà des problèmes de stockage. La Commission a relevé que l'exploitation avait démarré, sans véritable plan de découverte, d'implantation des usines, encore moins de plan d'atténuation et de réhabilitation de l'environnement.

L'étude a permis de renseigner que pour les bassins 1 et 2, l'exploitation semi-mécanisée avait déjà démarré, mais qu'elle rencontrait beaucoup de difficultés dans la découverte, l'organisation des creuseurs, la maîtrise du terrain, et l'absence de programme ou de politique de gestion de l'environnement.



(iv) ACTIVITES 04 – ANIMATION D'ATELIERS DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE (APP)

Le Projet a tenu trois APP (atelier de planification participative) avec les communautés locales. Les deux premiers ont eu lieu à SHAMITUMBA et le troisième à KAMPEMBA.

- ❖ **Déjà en juin 2009, une descente à SHAMITUMBA** avait été réalisée pour préparer la mise en œuvre des APP. Il s'agissait, principalement, d'une immersion dans le site expérimental en vue de repérer les différents groupes d'acteurs et les leaders locaux, et d'avoir un échange exploratoire sur les contraintes diverses auxquelles les différents acteurs font face dans leurs activités respectives (creuseurs, négociants, agent de police, contrôleurs des services technique de l'Etat, commerçants, etc...). Les échanges ont permis d'établir que SHAMITUMBA était exploitée par 122 creuseurs recensés, qui vivent dans deux campements installés sur deux collines jumelles ; que ces deux campements font à la fois office de résidence et de marché de vente des denrées alimentaires et des manufactures en provenance des centres urbains. Deux villages avoisinent les campements – Kampemba (situé à 35 minutes de marche à pied) et Kawama (situé à 1h15 minutes). Les villageois viennent souvent s'approvisionner en produits alimentaires, boire et faire de l'ambiance en carrière. Et nombreux sont les creuseurs qui ont décidé de s'établir définitivement sur le site avec leur famille, alternant, pendant la saison pluvieuse, les activités minières et agricoles. Les campements sont, certes, des zones de résidence, mais aussi des lieux de vie débridée où les creuseurs, notamment, viennent dépenser l'argent qu'ils ont durement gagné, pour se procurer de la drogue ou s'acheter les faveurs des prostituées.
- ❖ **Le premier APP a été tenu à SHAMITUMBA, en août 2009**, après plusieurs missions exploratoires du site. Trente (30) personnes y ont participé : 5 membres du CCZ, 22 acteurs locaux (2 négociants, 8 creuseurs, 2 policiers des mines, 1 chef de terre, 1 sécurité chef de terre, 1 pasteur, 1 polycar, 5 commerçants dont 3 femmes, 1 transporteur) et 3 membres de l'équipe du projet. Le but de l'atelier était double: (i) installer un espace de concertation et de négociation à SHAMITUMBA ; (ii) présenter le CCZ auprès des exploitants artisanaux et des communautés locales. L'animation a été assurée par le Monsieur le Bourgmestre de la Commune de KIKULA et du le Coordonnateur du CCZ.
- ❖ **Le second APP tenu à SHAMITUMBA, en octobre 2009**, avait pour objectif principal (i) de compléter les premières analyses transversales menées par le Projet, tout en aidant à tester et à valider les axes stratégiques d'intervention esquissés dans le cadre de l'élaboration des plans d'actions du CCZ de Likasi/Kambove et de la PF OSC/mines. Cet APP, animé par une équipe de l'ARGA, intervenait dans un contexte de crise entre la coopérative concessionnaire (CMKK) et les exploitants artisanaux travaillant sur le site, aussi l'APP avait aussi pour objectif

secondaire : (ii) de confronter les différents points de vue des groupes d'acteurs installés et travaillant sur le site (exploitants artisanaux, agents de sécurité, femmes commerçantes, autorités locales traditionnelles) quant aux perspectives de résorption durable de la crise. Les problèmes, inquiétudes, espoirs et propositions concrètes de solutions doivent alimenter le prochain exercice d'élaboration participative du PLD, lequel devra constituer l'instrument par lequel les différentes problématiques locales seront abordées dans une perspective de développement intégré et à long terme.

- ❖ **Le troisième APP a été tenu dans le village de KAMPEMBA**, toujours dans le sillage des premières analyses transversales et pour venir en soutien aux exercices d'élaboration des plans d'actions du CCZ de Likasi/Kambove et de la PF OSC/mines. L'intérêt du village de KAMPEMBA ? pour le processus expérimental, est qu'il est le plus gros village gravitant autour du site de SHAMITUMBA et que sa proximité crée de fait des flux d'échanges économiques et sociaux intenses et fondés sur des liens institutionnels associant tradition et modernité et nécessitant une approche complexe des problématiques de gouvernance locale. L'APP tenu à KAMPEMBA anticipait un séjour d'études plus approfondies qu'une équipe de recherche fera sur le site dans le cadre de l'élaboration du futur PLD.

1) Mise en œuvre de la composante 04- Promotion et renforcement des capacités de concertation

a) CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Le projet appuie l'émergence et la promotion de dynamiques locales et provinciale de concertation et d'élaboration collectives de propositions alternatives sur la gouvernance du secteur minier au Katanga. Il s'agit essentiellement d'aider à construire et à animer des mécanismes de dialogue multiacteurs : (i) un **Cadre de Concertation Zonale** couvrant les territoires de Likasi et de Kambove ; (ii) une **Plateforme des OSC/Mines**, regroupant des organisations de la société civile intervenant sur des problématiques en lien avec le secteur minier ; un **Comité Paritaire**, cadre de concertation entre l'Etat et les acteurs non-étatiques.

b) REALISATIONS

L'émergence et le développement institutionnel, selon des démarches qui privilégient l'apprentissage continu entre les acteurs et avec l'environnement, ne relèvent pas de processus immuables, prévisibles quelque soit le contexte. Mais il est possible, en posant au préalable un certain nombre de principes et en partageant un minimum d'outils et de méthodes, de s'assurer d'une démarche de construction collective qui allie légitimité et efficacité.

C'est selon une telle démarche que le Projet construit progressivement des mécanismes de concertation multiacteurs, adaptés à la situation des différentes catégories d'acteurs (les OSC d'une part ; la communauté des acteurs à la base, d'autre part ; le groupe mixte Etat et Acteurs non-étatiques) ainsi qu'aux différents échelons de territoires dans lequel ces acteurs évoluent (l'échelle zonale ; l'échelle provinciale).

Il est possible, dans un souci analytique, en vue d'une analyse rétrospective de l'évolution de ces mécanismes de dialogue multiacteurs, de distinguer deux processus en cours : (i) construction du cadre d'organisation et de fonctionnement ; (ii) renforcement des capacités et construction d'une légitimité sociale et politique.

(i) ACTIVITES 01 – PROMOTION DU CADRE DE CONCERTATION ZONALE (CCZ)

Depuis l'atelier de planification initiale de janvier 2009, et la mission exploratoire du mois de mars de la même année, le Projet a organisé huit ateliers en appui à l'émergence du CCZ LIKASI et KAMBOVE.

❖ Construction du cadre d'organisation et de fonctionnement.

- **Mission exploratoire.** La mission exploratoire, réalisée en mars 2009, par M. Momar Dieng (ARGA) et M. Pierre KAHENGA (SADRI) a abouti à retenu la région LIKASI-KAMBOVE comme la zone d'intervention centrale du projet, le lieu d'implantation et de conduite des expérimentations. Ce choix impliquait aussi la délimitation territoriale du cadre de concertation zonale, ainsi circonscrite à Likasi et Kambove. Les échanges exploratoires avec les différents acteurs rencontrés avaient aussi permis de retenir le principe d'un retour dans la zone pour : (i) échanger plus largement et plus profondément sur la marche du secteur minier ; (ii) repérer et profiler les aspects fondamentaux de la construction d'une concertation durable entre les acteurs du secteur.
- **Missions d'installation du Projet à Likasi et Kambove.** En avril 09, l'équipe de projet a organisé une mission d'installation du projet dont l'objet était double : (i) rencontrer une diversité d'acteurs locaux ; (ii) organiser un atelier de restitution des avis collectés auprès des acteurs rencontrés ; (iii) partager l'intérêt de la construction d'un cadre de concertation multiacteurs sur le secteur minier et esquisser une feuille de route en vue d'une telle initiative. **22 interviews individuelles** ont été organisées, durant cette mission, avec trois catégories d'acteurs :
 - **premier groupe d'acteurs** : les acteurs de terrain, les agents des structures technique et des coopératives d'encadrement (le Service des Mines, le SAESSCAM, la CMKK, la CMAK,) ; ces personnes ont été rencontrées sur le lieu de travail ; un **Focus groupe** à été organisé à la carrière KARADJIPOPO ; chaque groupe d'acteurs a pu ainsi présenter les activités qu'il mène, les difficultés rencontrées, les solutions

préconisées et a donné son sentiment sur l'initiative portée par le projet ;

- **deuxième groupe d'acteurs** : les Chefs traditionnelles : le Chef de groupement MUKUMBI et le Chef de terre Mwadianvita ;
- **troisième groupe d'acteurs** : les autorités civiles (le Maire de la Ville de Likasi, l'Administrateur du territoire du Territoire de KAMBOVE, le Bourgmestre de la commune de KIKULA et le Chef du quartier NKOLOMONI) ; ces autorités ont été visitées en perspective de la décentralisation territoriale qui prévoit la Commune de KIKULA, la Chefferie des BASANGA comme étant des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ; les carrières de KARADJIPOPO et SHAMITUMBA relèvent de la juridiction de la Chefferie de BASANGA, aujourd'hui sous la tutelle administrative du Territoire de KAMBOVE ; il fallait donc anticiper les problèmes qui résulteraient de la juxtaposition entre l'ancienne loi abrogée, mais encore fonctionnelle, et la nouvelle loi, promulguée depuis 2008, mais n'étant pas encore d'application ; il fallait également approcher les querelles frontalières entre les entités locales, à cause notamment de la présence des ressources minières ; à l'issue de la rencontre avec le Maire de la Ville de Likasi, celui-ci a souhaité la tenue d'une séance de travail d'approfondissement avec ses services spécialisés, pour affiner leur compréhension du projet, en vue de l'implication effective de l'autorité municipale ; le Maire a ainsi recommandé la participation à cette réunion, des Chefs de Division du Développement Rural et des Droits Humains.

L'atelier de restitution des résultats de la mission d'installation, organisée dans la salle de réunion de la Mairie de Likasi, a vu la participation de vingt quatre (24) acteurs (en provenance des services publics, des OSC, des coopératives, des exploitants artisanaux et des autorités locales). La mission a restitué la synthèse des informations collectées. Il s'est agi de soumettre à la validation les thématiques, les plaintes soulevées et les solutions proposées. C'était aussi l'occasion de poser les bases d'un espace de concertation multiacteurs.

Résumé synthétique des conclusions de l'atelier de restitution de la mission d'installation du projet (Likasi, avril 2009)

Tous les acteurs sont unanimes que les conditions socio économiques des creuseurs ne se sont pas véritablement améliorées, en dépit des nouvelles dispositions octroyant des concessions à l'exploitation artisanale. L'artisanat minier a engendré des dynamiques socio économiques très variées et complexes ; les attentes de communautés sont souvent étouffées par

les intérêts individuels des Chefs traditionnels. Les institutions publiques fonctionnent sur la base d'une double législation. Les coopératives qui se mettent en place, censées être des structures d'encadrements des exploitants artisanaux, sont en réalité dépourvues de réelles capacités d'intervention et sont caractérisées par la mal gouvernance, ce

qui pose fondamentalement la question de leur légitimité.

Tous les participants ont alors éprouvé le besoin d'une concertation permanente en vue de contribuer à assainir la gouvernance du secteur.

Les acteurs souhaitent ainsi la **création d'un cadre de réflexion sur la gouvernance dans le secteur minier** : une structure permanente qui réunirait toutes les catégories d'acteurs (syndicat, coopératives, autorités locales, chefs coutumiers, populations, etc). Ils pensent qu'un tel mécanisme va contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail des exploitants artisanaux et participer à

élaborer des propositions qui concourent à la création d'un environnement économique, social, institutionnel et politique qui prépare l'après-mine.

Le cadre de concertation pourrait servir de conseil pour les opérateurs miniers et devenir un centre de réflexions, de conception pour le développement local. Les acteurs veulent échanger les informations, vulgariser la législation minière et en faire le plaidoyer pour son application ; former des équipes mobiles de sensibilisation et de récolte des informations sur le terrain.

Afin de mûrir ces idées, un atelier d'approfondissement avait été proposé.

- **Atelier de mise en place initiale.** Le Projet a organisé, en mai 2009, à Likasi, le premier atelier de mise en place d'un Cadre de concertation multiacteurs de LIKASI-KAMBOVE. Cette activité a été réalisée pour concrétiser le désir des acteurs, exprimé à l'atelier de restitution d'avril 2009 : la **création d'un espace permanent de concertation entre acteurs du secteur minier local**. Il s'agissait donc de revenir auprès des acteurs locaux demandeurs de concertation, afin de construire avec eux, les options fondamentales — en termes de structures d'organisation et de fonctionnement —, et de profiler déjà les missions qu'un tel cadre pourrait mener de manière pertinente, au regard de sa composition et de la configuration du champs institutionnel au niveau local et dans le secteur minier généralement.

Résumé synthétique de la vision que les acteurs ont de la mission du cadre de concertation ainsi que de son mode d'organisation et de fonctionnement (Likasi, mai 2009)

A l'issue de l'atelier, les acteurs sont unanimes sur la perception que leur cadre de concertation est un « ...*espace d'apprentissage mutuel sur les savoirs et les pratiques, et qui contribue à développer leurs capacités dans la formulation des propositions alternatives aux problèmes de gouvernance du secteur minier. C'est également un espace d'initiatives et d'alliances pour influencer et promouvoir la gouvernance du secteur minier au niveau de la région. Par ailleurs, le cadre de concertation se veut attentif à son environnement. Il doit se saisir des initiatives locales émergentes comme des opportunités partenariales et de solidarité.* ».

Les acteurs se sont accordés pour définir un certain nombre de défis de changement qu'ils situent dans le

domaine de la professionnalisation de l'exploitation minière — perçue sous l'angle de la sécurisation de la profession (sécurité sociale des exploitants artisanaux ; sécurité d'exploitation ; sécurité commerciale) et de l'amélioration de la gouvernance interne des coopératives ; et celui de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts des exploitants artisanaux et des communautés locales.

Pour ce faire, ils ont monté un dispositif organisationnel, optant pour une structure dynamique, coiffée d'un **Comité directeur restreint** autour duquel gravitent **4 commissions thématiques** : socioéconomie ; santé et environnement ; technique ; et juridique.

- **Atelier de mise en place et d'orientation des animateurs du cadre de concertation zonale de Likasi/Kambove (juin, 2009).** Le premier atelier mensuel faisant suite à l'installation du CCZ, a été consacré à l'identification participative du premier groupe d'animateurs du cadre. Ce fut donc à la fois une séance de négociation politique et une session d'échange technique sur les modalités d'intervention de ce premier groupe d'animateurs. C'est aussi durant cet atelier que la plénière élit son coordonnateur. Chaque Commission thématique put ensuite élire son Président. **Les cinq personnes ainsi désignées constituent le Comité restreint :** Monsieur Jean Marie KISIMBA, élu Coordonnateur du CCZ ; Madame MIDI KAGE Eminence, Président de la Commission législative ; Monsieur Didier KISANGA Président de la Commission socio économique ; Monsieur Denis TSHIKWEJ, président de la Commission Technique et M Pascal KAYUMBA, Président de la Commission santé et environnement.

❖ **Renforcement des capacités et construction d'une légitimité sociale et politique**

- **L'atelier mensuel d'Août 09 constitue le premier moment de réflexion systématique sur son environnement,** organisé par le CCZ, depuis sa mise en place, en mai 2009. C'est le quatrième atelier du CCZ et il marque un virage. En effet, après s'être investi à l'organisation et le fonctionnement interne au cours des trois ateliers précédents, le CCZ devait désormais se tourner vers son environnement extérieur. De part sa nature, le Cadre apparaît comme un espace d'expression politique dont les réalisations concourent à l'amélioration des décisions publiques locales. Aussi, de part leur position sociale, les membres du cadre de concertation doivent s'approprier de la démarche d'animation communautaire : un processus à la fois d'expertise et d'apprentissage mutuels entre des acteurs construisant collectivement un savoir commun utile à leur projet. L'exercice était donc d'identifier son **utilité sociale** vis-à-vis des décideurs, en termes de services à rendre aux divers acteurs locaux ainsi qu'aux communautés locales, conformément aux missions que le cadre s'est librement données. **Cet atelier a été essentiellement formatif.** Durant les travaux, l'effort a été orienté dans le sens d'aborder deux problématiques auxquelles le cadre doit faire face :

- comment le CCZ pourra-t-il exercer une influence déterminante sur les processus de réformes institutionnelles locales du secteur minier ? que devraient ses contributions, en termes de résultats ou de services directement rendus à la société, mais également en synergie avec d'autres initiatives de promotion de la gouvernance portées par d'autres acteurs dans la zone ?
- quels types d'activités permettent-ils aux membres d'offrir des services de conseil-appui utiles et adaptés à la situation de chaque acteur ? sous quelles conditions méthodologiques et selon quels principes, le CCZ peut-il engager les différents acteurs dans des démarches

d'apprentissage et de co-apprentissage sans étouffer les initiatives locales ni se suppléer aux acteurs réels ?

Résumé synthétique des thèmes de l'atelier de formation (Likasi, août 2009)

Trois thèmes majeurs ont fait l'objet de partage au cours de la session de formation.

- 1) **Thème 1 - Mémoire sur les grands moments constitutifs du cadre de concertation et ses défis actuels.** Ce module a évoqué l'atelier du 12 avril 09 donnant naissance au CCZ, Celui du 23 au 24 mai 09 relatif à la mise en place et la conception des options fondamentales (Vision et mission), ainsi que celui du 28 au 29 juin 09 ayant procédé à la désignation et l'installation des animateurs.
- 2) **Thème 2 - Enoncé du principe du dialogue social dans le processus de sensibilisation communautaire,** inspiré de l'ouvrage « pratiques émancipatrices » de Paulo Freire¹. Trois Mot-clés : Dialoguer – Ecrire – Transformer
 - **Dialoguer** : c'est savoir écouter et parler ; c'est observer la réciprocité et la relation ; c'est l'amour, c'est la liberté (bien exprimé en anglais : « freedom » ; cher ou aimé) ;

« freedom » est l'état, la condition, la dignité d'être aimé.

Ecrire: c'est poser l'acte de nommer le monde ; c'est exprimer son opinion.

- **Transformer**: l'auteur est à la fois l'écrivain qui s'adresse au monde, qui redresse le monde.

L'essentiel du module était de poser l'orientation philosophique de l'action de sensibilisation. Il était question de montrer la différence entre l'éducation alimentaire (à laquelle sont habitués les intellectuels) et l'éducation dialogique (à laquelle nous voulions convier les membres du cadre de concertation).

L'**éducation dialogique** consiste à poser le problème et formuler une question. Il s'agit d'amener les apprenants à s'orienter nécessairement vers l'action. **Problématiser**, c'est oser mettre en question tout ce qui est donné, qui va de soi, toute évidence. C'est interroger les structures établies et leurs explications conventionnelles. C'est privilégier la découverte; la possibilité de comprendre

Education dialogique	Education alimentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Éducation libératrice - Émancipation - Education problématisante - Possibilité de comprendre que les choses peuvent être dites, faites ou appréhender autrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Education bancaire - Domestication - Politique d'approvisionnement - Former les individus qui savent lire les instructions

Le tableau ci-dessus dresse le rapport entre ces deux types d'éducatons

¹ Françoise Garibay et Michel Séguier (coordination), Henryane de Chaponay, Nicole Desgroupes, Claire Héber-Suffrin, Paul Taylor, Pratiques émancipatrices, Actualités de Paulo Freire, NOUVEAUX REGARDS, SYLLEPSE, 2009

que les choses peuvent être dites, faites ou appréciées autrement.

L'animateur doit aider les communautés :

- a) à **nommer la réalité de la situation**: à situer le problème, le soumettre à la

réflexion et à l'analyse: comment les communautés expliquent – elles le problème ? comment elles la vivent-elles ? pourquoi c'est comme ça? enfin, les amener aux propositions d'action: que faire ? qu'est-ce qu'elles ont comme possibilités pour intervenir ? avec quelles stratégies ?

b) à **dialoguer** ; la prise de parole, en ses deux dimensions: action et réflexion articulée en parole avec praxis ; amener les communautés à prononcer la parole authentique, c'est les aider à transformer le monde ; car exister en tant qu'être humain, c'est dire le monde ; l'homme n'existe pas dans le silence ; le dialogue est une exigence existentielle et donc un droit pour tous, il ne peut être réservé ; comprendre que le dialogue est une relation horizontale qui se fonde sur l'amour, l'humilité et la foi dans les hommes ; les membres du CCZ doivent comprendre que l'apprentissage par le dialogue induit la construction d'une relation avec le monde, les autres et soi-même, qui questionne, qui construit en problème — donc quelque part existe une solution — , qui rejette tout fatalisme, toute impuissance, toute oppression ;

c) à **nommer les contraintes** ; oser problématiser n'est qu'un point de départ ; selon la logique institutionnelle (dite dominante ou instituée) ni fatalisme qui accepte le monde comme donné, ni l'autorité des oppresseurs déguisée en volonté de Dieu ne doivent pas être posés comme problème à résoudre, mais comme des faits indiscutables ; selon l'opinion de l'opresseur « la vie est comme ça » ;

3) **Thème 3** - *Préliminaire sur la dynamique d'analyse et d'action collective, les trois dimensions d'une démarche collective : Enjeu ; Stratégie ; Développement.* inspiré de l'ouvrage « Construire des actions collectives, Développer les solidarités »².

² Bernard Dumas & Michel Séguier, Construire des actions collectives, Développer les solidarités, Chronique sociale, 2004

4) C'est un module essentiellement méthodologique décrivant les dimensions d'une démarche collective.

– L'**enjeu** fait référence à l'*analyse du contexte* dans le but de saisir les facteurs qui structurent l'environnement. L'engagement dans les actions collectives et la constitution des systèmes d'alliances sont fonction des enjeux.

– La **stratégie** renvoie à la mise en œuvre des actions collectives qui articulent les dynamiques interne et externe et intègrent les rapports entre acteurs, activités réalisées, résultats recherchés.

– Le **développement** renvoie aux effets collectifs et sociaux escomptés et ceux observés. C'est la dimension de l'évaluation des changements induits des actions menées, vus sous l'angle de la transformation des mentalités, des conduites collectives, des structures collectives ou des changements institutionnels.

L'intérêt de cette formation a été de camper des principes et concepts philosophiques et méthodologiques sur lesquels le cadre de concertation pourra s'appuyer pour conduire ses missions.

Les activités futures d'accompagnement aideront les acteurs à l'expérimentation de ces théories à travers la manipulation des outils appropriés et dans une démarche de construction des savoirs collectifs et d'apprentissage mutuels.



- **Immersion dans les sites d'exploitation (septembre 09).** Les Commissions thématiques ont commencé un travail d'identification des besoins, de repérages des cibles et de circonscription des mécanismes d'actions sur le terrain. L'atelier de septembre, organisé du 23 au 26 septembre 2009, a servi de cadre pour la systématisation des données récoltées par les différentes commissions en vue d'élaborer un plan d'action du CCZ. Pendant deux jours (22 au 23 septembre 09) les 4 commissions thématiques ont travaillé sur de diagnostic des problèmes et des attentes des acteurs. Sur la base d'une grille, elles ont produit des informations en rapport avec les acteurs (individu, groupe, institution...), leurs contraintes, leurs potentialités ainsi que leurs contributions éventuelles.

(ii) ACTIVITES 02 – PROMOTION DE LA PLATEFORME DES OSC/MINES

❖ Construction du cadre d'organisation et de fonctionnement.

- **Consultations informelles des OSC du secteur minier.** Dans le processus de mise en place d'une plate forme des OSC du secteur minier, deux réunions ont été organisées auparavant :
 - **Réunion préliminaire restreinte**, du mardi 20 janvier 2009, à laquelle ont participé les ONGs ci-après : **PREMIS CONGO** (Réseau RRN) ; **APRONAPAKAT** (protection des peuples autochtones) ; **CRONGD** (réseau provincial) ; **SADRI** (projet gouvernance du secteur minier). La réunion a porté sur les orientations dans la mise en œuvre de la thématique ressources naturelles. Le CRONGD a convenu de l'intérêt de construire, en son sein, un « **réseau thématique Mines** », intervenant spécifiquement sur les problématiques du secteur minier, mais articulant ses réflexions et ses initiatives à celles menées plus largement sur la problématique de la « **gouvernance des ressources naturelles** ». Ce réseau regrouperait les OSC du katanga intervenant directement ou indirectement sur les problèmes du secteur minier. sera piloté par une organisation membre qui veut se spécialiser, qu'elles soient ou non membres du CRONGD.
 - **Réunion d'harmonisation avec le CRONGD**, le mardi 27 janvier 2009 ; réunion organisée pour clarifier le rôle du point focal RNN, dans un souci de mise en cohérence et de mutualisation des informations au sein du CRONGD. Points retenus :
 - **du point de vue des rôles :**
 - ✚ faciliter la circulation des informations autour du point focal ;
 - ✚ faciliter les échanges des expériences entre ONG ;
 - ✚ faciliter la capitalisation des expériences ;
 - ✚ coordonner les actions de plaidoyer et de lapping
 - ✚ convoquer et tenir des réunions régulières de suivi ;

- **du point de vue des principes de partenariat :**
 - ✚ chaque réseau thématique (mines, eau, forêt) garde ses spécificités (en terme d'approche et de stratégie)
 - ✚ les initiatives que mène chaque structure membre ne sont « labellisées » « initiative collaborative » que lorsqu'elles entrent explicitement dans le champ des missions définies ou que le réseau en a discuté au préalable et l'a intégrée dans son agenda.
- **Rencontre élargie d'installation et d'orientation du cadre de concertation « Mines »**, avril 2009. Initiée par le SADRI et animée par l'ARGA, la réunion, élargie aux OSC non membres du CRONGD, a abouti à la création d'une Plateforme des OSC/Mines. Les travaux ont conduit à l'élaboration des options fondamentales de la plateforme, en termes d'**objectifs**, de **valeurs communes** et de **principes partagés**, de dispositif organisationnel et de fonctionnement. La plateforme ainsi constituée, se veut un espace fédérateur pour les OSC intervenant dans le secteur minier et un partenaire influent vis-à-vis des autres acteurs du secteur, notamment des décideurs des sphères publique et privée. Dans un horizon de 5 ans, la Plateforme des OSC/mines se propose d'offrir à ses membres ***un espace de renforcement mutuel et de mise en commun des expériences, des informations et des initiatives, fondé sur le dialogue croisé entre les acteurs et capable de produire une réflexion et des propositions alternatives pour une meilleure gouvernance dudit secteur minier au Katanga.***

Pour réaliser cette vision, les membres ont confié à la plateforme une double mission : (i) **œuvrer pour la professionnalisation des organisations de la société civile actives dans le secteur minier au Katanga** ; et (ii) **conduire des analyses en vue de formuler des propositions alternatives sur la gouvernance du secteur minier au Katanga**. Le travail de la plateforme est organisé suivant les axes : (i) **renforcement des capacités des Organisations membres** ; (ii) **recherches-actions** ; (iii) **revendication**.

- Le renforcement de capacités vise notamment à : (i) **construire l'administration du cadre**, en le dotant des outils de gestion adaptés ; (ii) **mobiliser et sécuriser des sources de financement des activités** ; (iii) **organiser les facilités d'accès rapide aux informations** en faveur des membres (cybercafés, bibliothèques, ...). L'ambition de la plateforme est de faciliter à ses membres, l'accès à la formation et à l'information, à travers des séminaires, des voyages d'échange et de découverte de réseaux similaires, la facilitation à la participation aux grandes rencontres significatives/symboliques et la mise en relation avec les partenaires (bailleurs des fonds).
- La Recherche-action est orientée dans trois directions : (i) le monitoring de l'exploitation minière, qui concoure à la constitution d'une base d'informations et expériences sur le secteur ; (ii) la conduite d'études de cas spécifiques, pour approfondir une

problématique ou soutenir des campagnes de plaidoyer ; et (iii) la participation aux débats sur les réformes législatives, par la formulation de propositions remontées à partir des espaces de concertation.

- Les actions revendicatives sont conduites à travers l'organisation des actions de plaidoyer et de lobbying sur la base de dossiers élaborés. Les OSC ont convenu qu'au début, la plateforme opte pour une structuration souple, dotée d'un Secrétariat porté par le SADRI. Les mécanismes de fonctionnement seront quant à eux progressivement construits, à mesure que la plateforme prend corps et qu'une culture d'organisation s'installe. Dans sa conception, la plateforme est un espace non formalisé, privilégiant l'adhésion volontaire autour d'un idéal commun, des principes et des valeurs qui mobilisent, le partage d'un minimum de méthodes et d'outils de travail collectif. et autonomie et demeure un cadre où convergent des efforts variés de multiples partenaires pour assurer son épanouissement. Elle conçoit des actions propres dans la durée. Le SADRI, à travers le projet appuie son émergence (les réunions mensuelles). Des appuis supplémentaires sont attendus d'autres partenaires.

La Plateforme des OSC/Mines du Katanga S'UNIR SANS S'ALIENER

Les participants ont convenu que les valeurs et principes produits tout au long du processus d'émergence de la plateforme, constituent le socle sur lequel ils bâtissent leur commun engagement à contribuer à transformer positivement la gouvernance du secteur minier au Katanga et ainsi participer à la construction nationale en RDC. Ces valeurs et principes expriment leur attachement à leur identité propre tout en restant solidaires à un projet de changement qui dépasse les capacités de chaque organisation prise individuellement ; ils traduisent la conscience que ces organisations ont de la fragilité de leur posture, entre apolitisme et nécessité de s'engager ; ils expriment aussi l'exigence que les membres du cadre de concertation ont de s'appliquer les mêmes principes et règles de gouvernance sur lesquels ils interpellent les autres acteurs.

L'unité dans la diversité : le repérage des spécificités de chaque organisation, mais en même temps la définition d'objectifs communs, le partage des connaissances et la conduite d'actions concertées.

L'apolitisme et l'objectivité : les OSC sont neutres. Les initiatives qu'elles conduisent doivent être exemptes de toute coloration partisane et avoir le souci d'améliorer la gouvernance du secteur. Ne pas servir les intérêts politiques partisans. La plateforme n'est un espace politique, mais elle s'intéresse à la politique et doit chercher à influencer positivement le pouvoir ; mais s'il n'est pas un tremplin pour y accéder. Les OSC ne visent pas la conquête du pouvoir. Mais elles sont en droit d'émettre des opinions sur les politiques.

Le respect de l'autre : c'est avoir le sens de l'écoute ; cela équivaut à la tolérance ; c'est tenir compte des intérêts des autres ; être capable de se transformer par les opinions des autres ; donner aux autres l'opportunité de se prononcer et leur accorder le temps nécessaire pour exprimer leur point de vue.

La transparence : entre les membres, la circulation, sans entrave, des informations est indispensable ; la culture de la délégation et de l'alternance dans les fonctions, doit être bien établie.

❖ **Renforcement des capacités et construction d'une légitimité sociale et politique**

Méthodologie de planification et de conduite des co-apprentissages au sein de la Plateforme des OSC/Mines du Katanga

Un thème de formation est proposé par une OSC, membre, qui en maîtrise le thème et souhaite partager ses connaissances avec les autres membres du cadre de concertation, notamment, en perspective d'initiatives synergiques sur une problématique donnée.

La Plateforme organise une réunion pédagogique, qui précise l'objectif de l'exercice et définit la méthodologie d'animation de l'atelier. L'OSC, initiatrice de la formation assume l'animation pédagogique principale de la session de formation en faveur de la Plateforme. L'équipe du projet l'assiste. C'est l'occasion pour l'OSC de présenter sa carte postale, en précisant surtout l'approche méthodologique de son organisation ainsi que ses buts ultimes. Les sessions de co-apprentissage ont pour fonctions : (i) de valoriser les connaissances et les capacités des membres du cadre de concertation ; (ii) de

faciliter le rapprochement d'acteurs en provenance des milieux/groupes d'actions différents. En effet la PF est constituée des ONG du monde de développement (réunies autour du CRONGD/Katanga) ; d'autres qui viennent du monde de défense des droits humains (regroupées autour de la CADHOK) ; d'autres encore, qui sont membres des réseaux thématiques émergentes (ressources naturelles, protection des peuples autochtones, protection de l'environnement...). Lors de l'atelier, l'animateur développe le thème qu'il soumet au débat critique des échanges. Un aller-retour s'opère entre participants, faisant émerger les expériences des uns et des autres, permettant à chaque participant de commencer déjà à entrevoir comment valoriser la formation, comment les connaissances nouvellement acquises pourraient positivement modifier les pratiques au sein de son organisation.

• **Atelier d'apprentissage - Thème 1: Les méthodes d'analyse du contexte – Session du 14 août 2009**

Pour des organisations de la société civile, engagés dans un secteur aussi complexe que celui dans lequel baigne le secteur minier, la maîtrise du contexte (économique, institutionnel, social et politique) est critique. D'où l'intérêt de cet atelier, développé sur le thème « **Analyse du contexte** », et s'inspirant de l'expérience d'un des membres, l'**ASADHO/Katanga**. L'ASADHO/Katanga avait récemment publié un rapport sur la situation de l'exploitation clandestine des Mines, sous le titre « Mine uranifère de SHINKOLOBWE : d'une exploitation artisanale illicite à l'accord entre la RDC et le groupe nucléaire français AREVA », qui a valu à son Président une arrestation et un emprisonnement. Le but de l'exercice était de renforcer les capacités en méthodes d'analyse du contexte. La formation, soutenue par l'équipe de projet, portait sur deux outils principalement: i) l'analyse des déplacements ; (ii) le paysage des acteurs.

Exposé sur la problématique de Shinkolobwe

L'ASADHO travaille sur le dossier de Shinkolobwe depuis l'éboulement mortel de la mine en juillet 2004. A l'époque, le Gouvernement Congolais

aurait minimisé le bilan humain en parlant de 8 morts alors que les enquêtes, menées auprès des familles de victimes, révélaient un bilan avoisinant 100 morts.

L'ASADHO avait soutenu les familles des victimes pour leur permettre d'intenter une action en justice contre l'Etat congolais pour sa responsabilité dans cette « tragédie ». Cette action avait été torpillée. En même temps, une forme d'exploitation illicite et non encadrée se poursuivait, malgré les mesures prises par les autorités: renforcement de la police, installation des barrières, villages environnants brûlés, ...

L'ASADHO a estimé, que l'effectif de 50 policiers, détachés pour assurer la sécurité d'une étendue de plus ou moins 50 Km² était insuffisant. Encore que, faut-il noter, moyennant de fortes sommes d'argent, l'accès illicite aux sites demeurait possible. Une investigation menée en 2006 et 2007, pour le compte de GRIPIS, a débouché sur la publication d'un rapport accablant qui n'a jamais été contredit par la RDC. Ce rapport mettait en lumière les effets radioactifs sur les enfants et les femmes. La situation a perduré jusqu'à la signature du contrat entre le gouvernement congolais et le Groupe français AREVA.

L'ASADHO s'est intéressée au parcours d'AREVA de par le monde. Il est ressorti de ces investigations que le Groupe AREVA n'a pas une bonne réputation en matière de respect de l'environnement et des Droits de l'Homme. Et l'Etat congolais s'étant engagé à œuvrer davantage pour plus de transparence, les règles de passation des marchés devraient être respectées.

L'ASADHO a menée trois actions :

- 1) action en justice (FGI/Likasi) avec les Associations des victimes
- 2) publication d'un Communiqué de presse de la Société civile
- 3) publication d'une Lettre ouverte adressée, au Président de la République

Méthodes utilisées pour la rédaction de son rapport :

- Exploitation des documents officiels, rapports confidentiels
- Descentes de terrain et entretiens avec des acteurs institutionnels

Conséquences de l'action de l'ASADHO

- Arrestation du Président de l'ASADHO/Katanga une semaine après la publication du rapport et d'autres activistes des Droits de l'homme
- les Ambassadeurs de l'Union Européenne en poste à Kinshasa, divisés, se remettant à une prise de position par pays
- récupération politique du rapport

Satisfactions

- Cette action a permis de porter le débat sur l'espace public
- Une synergie de solidarité est née autour de cette action ASADHO et de la protection des activistes des Droits de l'Homme victimes d'arrestations (notamment une forte mobilisation)
- Mise sur la place publique des contradictions entre les textes administratifs interdisant l'exploitation de la Mine de SHINKOLOBWE et la signature du contrat d'exploitation de l'AREVA

• **Atelier d'apprentissage - Thème 2: Les méthodes de suivi des résultats – Session du 18 septembre 2009**

L'atelier a eu pour support « le suivi du processus de révision des contrats TFM et KTM », en s'appuyant sur l'expérience d'un réseau congolais qui travaille sur la question et dont deux membres, sont aussi membres de la PF/OSC Mines, l'ACIDH et le CDF.

Le but de l'exercice était de renforcer les capacités des OSC en méthodologie de suivi des résultats. Les OSC sont-elles capables d'analyser, apprécier les changements auxquels leurs actions contribuent ? Capitalisent-elles leurs

expériences ? Apprennent-elles de leurs pratiques ? La formation s'est appuyée sur une étude de cas : **la révision des contrats miniers.**

Synthèse de l'Exposé sur l'action des OSC dans le suivi du processus de révisitation des contrats miniers

Historique

De 1996 à 2000 : les ONGs dénoncent les partenariats signés avec la GCM, elles taxent de Léonin

Depuis 2004 les ONGs mènent l'action de plaider pour la révision des contrats miniers dits Léonins

En 2006 : le Gouvernement décide la création d'une Commission gouvernementale de révisitation des contrats miniers qui, 6 mois après, a publié les résultats de son travail : 61 contrats revisités dont : 37 contrats, 3 conventions (catégorie B : révision et discussion), 20 contrats, 3 conventions (catégorie C à annuler), pas de contrat de catégorie A : bien négocié.

Le 19 décembre 2008 : la Commission ouvre des discussions avec les entreprises de la catégorie B, 6 entreprises au total (Group BARON, ANGLO GOLD KILO, KMT, TFM, MWANA AFRICA, Minière d'Or de KISENGE). Les négociations n'ont pas avancé pour la 1^{ère} phase. Les discussions n'aboutiront pas avec KMT et TFM (le plus gros), pour la 2^{ème} phase. Ce qui a créé une incertitude conduisant à la réaction des OSC.

Actions des OSC

Les OSC publient une déclaration dans laquelle elles expriment leur inquiétude d'inquiétudes sur le non avancement des négociations TFM et KMT, et sur l'absence d'informations précises sur les conditions de négociations et sur la nature des points d'achoppement. Cette action eut pour effet de faire réagir aussi bien le Gouvernement, que GCM, KMT, et TFM qui invitèrent les OSC à les rencontrer séparément, en avril 2009, pour recueillir les positions de chaque partie. Les OSC ont ainsi pu rencontrer chacune des parties et ont collecté les différentes versions de faits.

De retour au Katanga, les OSC ont rencontré les acteurs locaux. Il est ressorti des investigations menées par les OSC que, en dépit d'un faible taux de réalisation du cahier de charges sociales et environnementales, les communautés continuaient à être déplacées. L'action des OSC conduira le gouvernement à prendre la décision d'annuler le contrat KTM et de déclarer un moratoire à TFM, le sommant de revenir à la table de négociation.

(iii) ACTIVITES 03 – PROMOTION D'UN CADRE PROVINCIAL DE CONCERTATION DU SECTEUR MINIER

❖ Construction du cadre d'organisation et de fonctionnement.

Devenu Comité Paritaire, le CP aurait pour mission d'apporter un appui et une assistance technique au cabinet du Ministre provincial des mines en vue de faciliter l'instauration d'une bonne gouvernance dans le secteur minier et en favorisant une gestion équitable et transparente de l'exploitation des ressources minières. Espace très politique vers lequel remonteront les productions de la Plateforme et du Cadre de concertation zonal.

Ce Comité Paritaire est encore en instance de mise en place. A ce stade, un projet de TdR a été élaboré, qui a déjà l'assentiment de l'autorité politique (le ministère provincial des mines). Le Ministre provincial des Mines a institué

un Comité préparatoire de suivi de la finalisation des TDR. Le dossier est en attente de l'arrêté ministériel portant création et installation officielle du Comité paritaire. Il restera à définir, concrètement, les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce Comité Paritaire, lors de la rencontre de mise en place du Comité Paritaire.

Cette rencontre de mise en place de ce Comité Paritaire Etat-Acteurs non-Etatiques pour le secteur minier constitue l'un des achevements sur lequel l'équipe de projet compte s'investir d'ici décembre 2010. Dans cette perspective, après la clôture du Projet BIT qui était l'un des moteurs de cette initiative, l'équipe de projet a repris la discussion avec le PNUD-National, pour réorganiser un partenariat capable de faire évoluer rapidement ce dossier.

Synthèse du projet de TdR du Comité Paritaire de concertation du secteur minier

La mission. Le Comité Paritaire a pour mission de faciliter des processus d'élaboration consensuelle de propositions en vue d'apporter un appui et une assistance technique au cabinet du Ministre provincial des mines et ainsi contribuer à l'instauration d'une bonne gouvernance dans le secteur minier.

Les objectifs : principalement le CP vise à favoriser une gestion équitable et transparente de l'exploitation des ressources minières.

Le CP aidera le gouvernement provincial à avoir un meilleur contrôle sur le secteur ; à apaiser (prévention et gestion) les conflits entre le secteur minier industriel et le secteur minier artisanal ; à établir un dialogue social entre les différents acteurs du secteur ; à améliorer la gestion des ressources naturelles et foncières ; à accroître la connaissance et l'amélioration de la compréhension des législations minières ; à contribuer au développement du secteur (de l'exploitation minière artisanale et industriel) ; à participer au renforcement des capacités des services de l'Etat intervenant dans le secteur ; à veiller au respect des normes et conditions d'hygiène et de sécurité au travail dans les mines artisanales et industrielles ; à faciliter la prise de décisions sur base des informations fiables pour rendre le secteur minier productif et dynamique (observatoire du secteur minier) ; à instaurer une réflexion continue sur la révision prochaine du code et règlements miniers au regard de la nécessité de

conférer certains pouvoirs aux autorités provinciales, en conformité avec l'esprit et les textes sur la décentralisation.

Les résultats attendus : une meilleure organisation de l'exploitation minière artisanale ; conflits et tensions dans le secteur réduits ; des décisions prises sur base d'informations fiables et actualisées ; l'instauration d'un dialogue social équilibré entre les acteurs ; la délimitation claire des zones d'exploitation artisanale ; l'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'artisanat et le secteur industriel ; le renforcement des capacités techniques et matérielles des services publics ; une plus grande transparence dans le secteur ; l'assumption de la responsabilité sociale des entreprises minières ; le renforcement de l'autorité politique provinciale dans la prise de décision sur le secteur minier.

Les activités à réaliser. Le CP réalisera la vulgarisation du code minier, l'organisation des réunions régulières, la collecte d'information pour instituer un observatoire du secteur minier, le lobbying et la création de zones d'exploitation minière artisanale ainsi que le renforcement de capacités des services d'Etat et des coopératives impliqués dans le secteur.

Les acteurs

Le Ministre des mines est le coordonnateur du CP et sera appuyé par des organisations expertes et légitimes intervenant dans le secteur.

2) Mise en œuvre de la composante 05- Partage des connaissances, Plaidoyer et Lobbying aux niveaux national et international

a) CADRE DE MISE EN ŒUVRE

- **Publication et animation de supports d'information documentaire.** Cette activité sera menée à travers: 1°) le développement d'un site ressources sur le secteur minier au Katanga ; 2°) à travers la publication d'une Lettre Mensuelle Online sur les activités du projet, l'actualité du secteur minier au Katanga... ; 3°) la publication d'ouvrages de réflexion et de manuels « comment faire ? » sur les processus mis en œuvre par le projet.
- **Réunions annuelles de partage des leçons et expériences du programme.** Le programme tiendra, à la fin de chaque année, une « journée de partage des leçons apprises du programme » avec un échantillon représentatif des acteurs du secteur minier au Katanga. Le partage portera essentiellement sur les synthèses issues des ateliers d'analyse transversale ainsi que sur les réflexions et propositions remontées à partir des cadres de concertation (cadres de concertation zonale, cadre de concertation provinciale, plateforme CRONG/Katanga secteur minier, Observatoire du secteur minier).
- **Plaidoyer et lobbying aux niveaux local et national.** Les cibles spécifiques aux niveaux local et national sont les parlements, les gouvernements et les parastatales. Avec ces différents groupes de décideurs, le projet prévoit d'organiser annuellement, des journées de restitution/concertation des APP menés durant l'année avec une diversité de cibles communautaires et de thématiques. En plus de ces actions ponctuelles, ces cibles sont aussi destinataires de tous les documents de diagnostic et de propositions réalisés.
- **Plaidoyer et lobbying auprès des médias.** Le programme fournira régulièrement des matériaux aux médias locaux et nationaux, pour les aider à alimenter des rubriques sur « la gouvernance du secteur minier en RDC et au Katanga en particulier ». Aussi, le projet organisera, en soutien à certains événements, des conférences de presse pour expliquer ses objectifs, expliciter et défendre ses prises de positions. L'ambition est aussi de susciter ou renforcer, au sein des médias, des groupes de pression et d'influence en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources minières au Katanga.

b) REALISATIONS

Le Projet a beaucoup plus investi, durant la première phase, sur la mise en place et le renforcement des différents mécanismes de concertation, sur la

collecte et l'analyse des données, sur le développement d'instruments de planification. On estime que, maintenant que le projet est installé, que des instruments de dialogue et de co-initiative entre les activités ont émergé et commencent à prendre de l'envergure, qu'une vision intégrant les ressources minières dans un cadre plus global de développement local intégré se met en place, il est possible de dégager les premières leçons apprises, de formuler des propositions alternatives, de communiquer avec un public plus large, de travailler à nouer des alliances capables de soutenir les propositions qui émergent.

Un document qui capture les éléments de diagnostics du secteur minier, qui situe les enjeux et dégage des pistes de solutions sur des problématiques essentielles du secteur est en phase de finalisation. Ce premier **cahier de diagnostics et de propositions** est attendu pour juillet 2010.

Le **Fora annuel**, la première rencontre annuelle de partage des leçons apprises a été tenu au mois de février 2010.

Au mois de mars, une mission a été organisée à Kinshasa, dans le but de mettre sur pied un mécanisme capable de relayer le projet au niveau national. Différents partenaires ont été rencontrés durant la mission (**Union Européenne, PNUD, Ministère de la Décentralisation, l'Eglise**) et, surtout, une **rencontre d'échanges avec une trentaine (30) d'organisations de la société civile** a été tenue.

La rencontre avec les OSC, tenue dans les locaux du CEFORMAD, le Point Focal de l'ARGA, en RDC, a abouti à la mise en place formelle d'une **Alliance RDC**, sur laquelle le projet s'appuiera principalement, pour prolonger le débat qui se mène au niveau provincial et favoriser une diffusion large des analyses, propositions et initiatives qui émergent du Katanga.

A ce stade, le **site web** prévu dans le cadre du projet, devrait pouvoir voir jour et participer à améliorer la visibilité des actions menées au katanga et favoriser un échange à distance sur les problématiques soulevées au niveau des différents cadres de concertation.

Profil du mécanisme de plaidoyer en construction au niveau national

Le forum, organisé le 24 février 2010, par le CEFORMAD (Point Focal de l'ARGA), à Kinshasa, a consacré la mise en place officielle de l'alliance RDC. Les participants provenant des organisations du système des nations unies, du gouvernement, des églises et des OSC, des projets spécifiques et organismes internationaux, ont exprimé leur intérêt à la gouvernance et sont disposé à œuvrer au sein de l'Alliance.

L'espace qu'ils ont constitué, offre un potentiel pour le projet en ce qui concerne la mise en œuvre du plaidoyer. Le projet, en tant qu'instrument de facilitation, appuiera l'Alliance RDC à jouer la fonction de plaidoyer.

Contenu

- comment influencer là où les décisions se prennent ?

- comment agir sur les décideurs en vue de les contraindre aux réformes favorables à la population ?

Le projet se propose d'appuyer le processus de construction d'alliances possibles, de mise en dialogue et d'interactions entre, d'une part l'Alliance RDC, les organes publics porteur de réforme (projet promines logé au ministère de mines, ITIE supervisé par le comité de pilotage, CTD sous tutelle du ministère de décentralisation et aménagement du territoire, la cellule de réforme agricole logé au ministère de l'agriculture) et les commissions thématiques interministérielles (décentralisation, ressources naturelles); et d'autre part l'alliance avec les leaders symboliques (autorités ecclésiastiques) et les OSC. Ces deux types d'alliances mise en place constituent des canaux de partage d'information, de proposition, des diagnostics, des enjeux, de stratégies et même de pression qui remontent de la zone du projet.

Activités

1. **Profiler les acteurs**

- Il s'agira d'une collecte exploratoire axée sur les acteurs nationaux et internationaux, étatiques et non étatiques, opérationnels sur la thématique gouvernance, décentralisation, ressources naturelles.
- Les fiches profils produites à cet effet reprendront les informations qui touchent aux aspects de présentation des acteurs, leurs réalisations, leurs perspectives et éventuellement leurs articulations avec les objectifs de l'Alliance et du projet
- Le projet recrutera un consultant à Kinshasa pour l'animation de la fonction de collecte

2. **Partager les expériences et les leçons apprises de la mise en œuvre du projet Katanga.**

- Le projet animera au cours des réunions de l'Alliance RDC, la fonction de partage de leçons relatives aux diagnostics, enjeux, propositions émergentes du secteur et les expériences sur les approches d'animation d'espace de dialogue multi-acteur mise en œuvre au Katanga
- Les matériaux fournis par le projet constituent des inputs pour le montage du processus de plaidoyer au sein de l'Alliance RDC.

3. **Elaborer et diffuser le dossier de plaidoyer**

- Cette activité sera mise en œuvre avec l'appui technique de l'Alliance et alliés.

4. **Assurer le suivi et la capitalisation :** l'animation de cette activité ouvre les perspectives de plaidoyer au delà du pays.

- ##### 5. **Alliance avec les médias.** Le projet prévoit d'investir sur un partenariat avec les médias audio visuels et la presse écrite pour pouvoir implémenter la fonction plaidoyer. S'agissant de la presse écrite, le projet identifiera les maisons de presse spécialisée ou agissantes dans le secteur minier, décentralisation. Le but de partenariat est de renforcer les capacités des animateurs d'émission radio-TV et les éditeurs intéressés aux thèmes gouvernance, ressources, décentralisation. Il s'agira d'améliorer leurs connaissances du secteur en termes de diagnostic ; enjeux, propositions et stratégies émergentes.

Rapport élaboré par :

- **Momar Lissa Dieng (ARGA, coordination générale du projet)**
- **Pierre Kahenga (SADRI, Chef de projet)**